



# farnet

GUIDE #16

## Renforcer la gestion des ressources locales



**Auteurs:**

Arthur Rigaud, Benoît Guerin, Gilles van de Walle, Thomas Binet.

**Crédits:**

(8) Sergi Tudela, (9) Eddie Moore, (9) FARNET Support Unit, (14) Pontevedra FLAG, (20) Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Finistère, (21) Télécapêche, (21) North Kurzeme FLAG, (32) Holderness FLAG.

**Production:**

DevNet geie (AEIDL/Grupo Alba)/Kaligram.

**Contact:**

FARNET Support Unit

Rue de la Loi 38, boîte 2 | B-1040 Brussels

+32 2 613 26 50 | [info@farnet.eu](mailto:info@farnet.eu) | [www.farnet.eu](http://www.farnet.eu)

**Éditeur:**

Commission européenne, direction générale des affaires maritimes et de la pêche, Directeur général.

**Clause de non-responsabilité:**

Bien que la direction générale des affaires maritimes et de la pêche soit responsable de la réalisation générale de la présente publication, la Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'exactitude, au contenu ou aux positions exprimées dans les différents articles. Sauf mention contraire, la Commission n'a ni adopté ni approuvé, de quelque manière que ce soit, les positions exprimées dans cette publication. Toute déclaration faite dans la présente ne peut donc être interprétée comme étant le reflet des opinions de la direction générale des affaires maritimes et de la pêche. La Commission européenne ne garantit pas l'exactitude des données mentionnées dans la présente publication. La Commission ou toute personne agissant en son nom décline toute responsabilité pour tout usage qui peut être fait de la présente publication.

ISBN 978-92-79-90705-0

ISSN 2363-4057

doi:10.2771/988858

© Union européenne, 2018.

# Table des matières

Liste des acronymes.....	3
Avant-propos.....	4
<b>Fiche 1</b> Cogestion de la ressource à l'échelle locale.....	6
<b>Fiche 2</b> Gestion des sites Natura 2000 et des Aires Marines Protégées.....	11
<b>Fiche 3</b> Suivi des ressources halieutiques locales et des activités de pêche.....	19
<b>Fiche 4</b> Certification des pêcheries durables.....	24
<b>Fiche 5</b> Amélioration des pratiques et application de l'obligation de débarquement.....	31
Concepts clés et politiques qui régissent la gestion des ressources locales.....	36

## Liste des acronymes

AMP	Aires Marines Protégées	IFCA	Inshore Fisheries and Conservation Authorities (Autorités de gestion des pêches et des ressources côtières)
BEE	Bon État Écologique	INN	Pêche Illicite, Non-déclarée et Non-réglémentée
CC	Conseils Consultatifs	ONGE	Organisation Non-Gouvernementale de Protection de l'Environnement
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer	OP	Organisations de Producteurs
CSTEP	Comité Scientifique, Technique et Économique de la Pêche	PDM	Produits de la mer
DO	Directive Oiseaux	PCP	Politique Commune de la Pêche
DHFF	Directive Habitats, Faune et Flore	RMD	Rendement Maximal Durable
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin	TAC	Totaux Admissibles de Captures
FEAMP	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche	UEGC	Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées
FEP	Fonds Européen pour la Pêche (2007-2013)	ZPS	Zone de Protection Spéciale
GALPA	Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (FLAG en anglais)	ZSC	Zone Spéciale de Conservation

# Avant-propos

La politique commune de la pêche (PCP) a été conçue pour assurer la gestion des eaux et des zones de pêche de l'UE et représente à ce titre le principal corpus législatif applicable aux zones de pêche et d'aquaculture.

D'autres politiques européennes ont toutefois un impact direct ou indirect sur les activités de pêche et d'aquaculture. C'est notamment le cas des politiques maritimes et environnementales, définies dans la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin (DCSM), la directive-cadre sur l'eau (DCE) et les directives «oiseaux» et «habitats».

La mise en œuvre de ces différentes directives est la responsabilité des États membres de l'Union Européenne. Leur application au niveau local va revêtir différentes formes en fonction des contextes institutionnels nationaux ou régionaux.

Les GALPA, en leur qualité d'organismes de développement actifs au sein des territoires dépendant de la pêche ou de l'aquaculture sont particulièrement bien placés pour soutenir et encourager le développement de processus plus inclusifs de gestion des ressources locales.

Il convient toutefois de souligner que les GALPA ne sont eux-mêmes pas mandatés pour gérer les ressources halieutiques. Néanmoins, un processus de développement ne peut se prétendre durable s'il ne veille pas à prendre en compte le bon état des ressources sur lesquelles il repose, ce qui justifie d'autant le soutien des GALPA aux initiatives de gestion des ressources au niveau local.

Dans le cadre de la préparation du séminaire sur «GALPA et la gestion des ressources locales» qui s'est tenu du 13 au 15 mars 2018 à Vigo (Espagne), l'Unité de soutien FARNET a demandé aux représentants du réseau des GALPA de fournir des informations sur l'importance de leur action liée à cette problématique. Une analyse rapide permet de faire ressortir quelques éléments clés de l'action des GALPA :

- La grande majorité des GALPA (presque 70 %) a déjà soutenu des projets encourageant le développement d'activités de pêche et d'aquaculture plus durables. Cette thématique de développement est en réalité transversale, elle englobe ainsi des sous-thèmes ayant une importance variable à l'échelle des territoires des GALPA. On constate notamment que le développement de formes de cogestion à l'échelle locale est un thème prioritaire pour 70 % des GALPA, même si moins d'un GALPA sur deux témoigne avoir soutenu des projets en lien avec ce thème.
- Idem pour les thèmes de la certification environnementale et du suivi des activités halieutiques, qui intéressent particulièrement les GALPA (environ 60 % d'entre eux) mais pour lesquels il n'y a encore que peu de projets soutenus à l'échelle des territoires (1 GALPA sur 3).
- Au regard des réponses des GALPA au questionnaire, nous avons fait le choix de traiter ensemble les thèmes liés à l'innovation en matière d'engins de pêche et à l'obligation de débarquement. Même si leur importance à l'échelle d'un GALPA semble moindre, il y a un intérêt pour les aborder concrètement dans ce guide. En effet, ces thèmes techniques, voire sensibles (pour les communautés de pêche), souffrent probablement d'un manque de clarté ou d'intérêt aux yeux des GALPA. Bien définir ces thèmes d'un point de vue réglementaire et décrypter le rôle et les actions possibles des GALPA pourraient contribuer à une meilleure appropriation de ces thèmes par le secteur de la pêche.
- Enfin, plus de 65 % des GALPA ont déclaré avoir la présence d'une aire marine protégée sur leur territoire, et 9 GALPA sur 10 possèdent un site Natura 2000. Si participer à la mise en place d'une aire marine protégée ne semble pas être une priorité d'action pour la plupart des GALPA, apporter une assistance technique et financière pour accompagner la gestion des activités halieutiques dans ces zones protégées apparaît comme une nécessité pour environ 50 % d'entre eux.

Cette analyse préliminaire soulève plusieurs questions en lien avec la gestion des ressources locales :

- Comment les GALPA peuvent-ils contribuer activement à la définition et à la mise en oeuvre d'une approche participative de gestion des ressources locales et quel rôle peuvent-ils jouer dans ce processus ?
- Comment les GALPA peuvent-ils soutenir au mieux une amélioration du caractère durable des activités locales et contribuer à la protection de l'environnement ?
- Comment intégrer au mieux les activités de pêche et d'aquaculture au sein des zones protégées ? Comment les GALPA peuvent-ils contribuer à améliorer l'acceptation sociale ainsi que la participation des populations et du secteur de la pêche à leur aménagement ?

Ce guide essayera d'apporter une réponse méthodologique et pratique à ces questions à travers de cinq fiches thématiques :

**Fiche 1** Cogestion de la ressource à l'échelle locale

---

**Fiche 2** Gestion des sites Natura 2000 et des Aires Marines Protégées

---

**Fiche 3** Suivi des ressources halieutiques locales et des activités de pêche

---

**Fiche 4** Certification des pêcheries durables

---

**Fiche 5** Amélioration des pratiques et application de l'obligation de débarquement

---

Les lecteurs peuvent consulter les fiches d'information les plus pertinentes par rapport à la situation dans leur territoire. Dans chaque fiche d'information, ils trouveront également une série d'exemples allant de la pratique des GALPA à des références vers d'autres sources d'information.

En complément à ces 5 fiches, nous présentons en deuxième partie les principaux éléments réglementaires et concepts liés à la gestion des ressources locales afin de servir de référence au lecteur. Nous y renvoyons d'ailleurs régulièrement le lecteur lors de l'introduction d'un concept ou élément juridique dans les fiches pratiques.

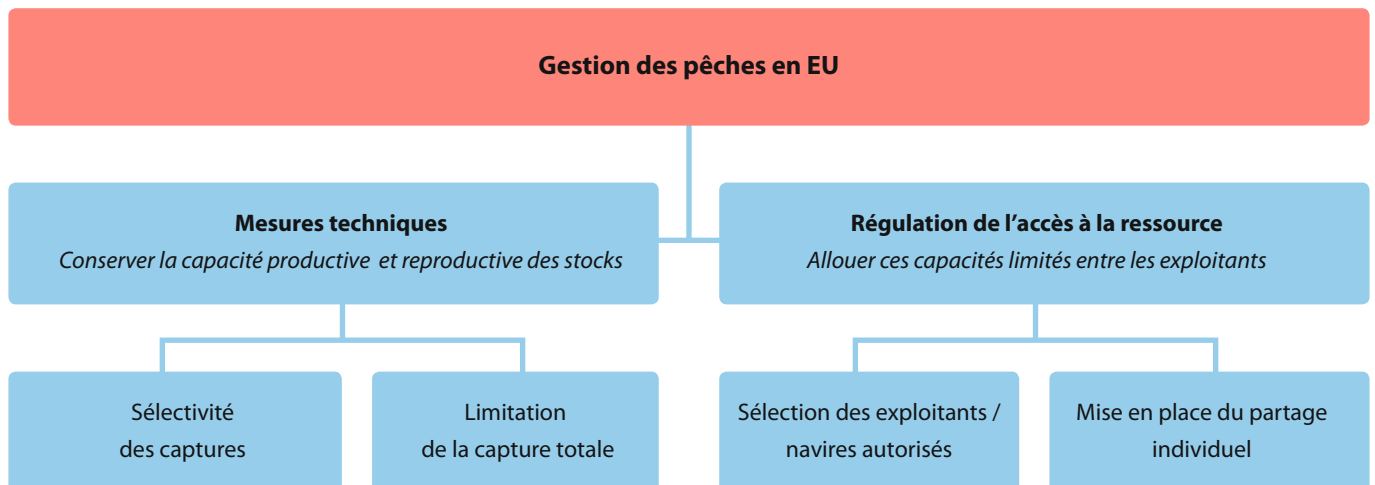


## Fiche 1

# Cogestion de la ressource à l'échelle locale

## 1.1 De quoi parlons-nous ?

La cogestion des pêches est un modèle de gestion qui associe usagers et autorités dans la régulation des activités halieutiques. Les usagers deviennent donc cogestionnaires de la ressource (et des activités qui la ciblent) au même titre que les gestionnaires « traditionnels » (autorités, parcs nationaux,...). En pratique, il existe toutefois de nombreux modèles de cogestion qui varient selon le degré de pouvoir de décision réellement partagé avec les usagers.



**Figure 1 :** Les deux grandes composantes de la gestion des pêches (d'après Boncoeur, 2006)

La cogestion repose sur trois piliers : des arrangements institutionnels pour la participation des usagers, la prise en compte des diverses formes de connaissance et une réforme de l'organisation institutionnelle existante.

Dans ce processus le rôle de la science est fondamental puisque la gestion de l'activité de pêche est fortement dépendante de la connaissance scientifique. Ainsi les captures et les modes d'exploitation sont largement conditionnés par les avis scientifiques.

La cogestion des pêches prend place dans le débat international sur l'exploitation des ressources naturelles renouvelables, et plus généralement sur l'utilisation des biens communs. Elle présente de nombreux avantages concrets qui ont été attestés par de nombreuses publications scientifiques :

- Elle permet d'adapter la gestion au contexte local, aux réalités et aux pratiques du terrain / **CONTEXTE** ;
- Elle simplifie et raccourcit le processus de prise de décision / **EFFICACITÉ** ;
- Elle inclut le savoir local / **CRÉDIBILITÉ** ;
- Elle renforce le respect des règles / **LÉGITIMITÉ** ;
- Elle renforce la légitimité des règles édictées au travers d'un processus incluant les usagers / **RÉSOLUTION DES CONFLITS**.



## Les différentes étapes de la mise en place de la cogestion des pêches<sup>1</sup>

### 1. Définir le territoire de cogestion

Le territoire doit autant que possible recouvrir une zone de pêche cohérente. La notion de pêcherie permet pour cela de définir des espaces homogènes. La pêcherie est entendue comme « une entité de gestion d'une capacité de pêche circonscrite à une zone géographique donnée, où opèrent différents métiers. Ces métiers capturent des espèces qui occupent des habitats de caractéristiques semblables<sup>2</sup> ». Un métier de pêche étant défini comme la combinaison d'un engin x espèces cible x zone de pêche.

### 2. Mettre en place la plateforme de cogestion

- Construire un cadre de concertation qui rapprochera l'amont et l'aval de la filière.
- Créer un organe de gestion, animé par un coordinateur/facilitateur qui assure la circulation de l'information et la prise en compte de tous les avis.
- Établir un diagnostic partagé sur l'état de la pêcherie (économique, social et environnemental). Ce point zéro de référence doit être reconnu par toutes les parties.
- S'engager sur une feuille de route précisant les objectifs à 10 ans pour l'exercice d'une pêche durable.
- Définir des indicateurs de progrès permettant de mesurer l'efficacité des mesures de gestion pour atteindre les objectifs fixés.

### 3. Identifier les marchés à forte valeur ajoutée et organiser la filière en conséquence

L'enjeu est d'ajuster les prélèvements sur la capacité productive de la ressource en maximisant les retombées économiques et sociales de l'activité de pêche pour l'ensemble de la filière. Il s'agit de mettre en place les logiques d'exploitation (type et taille des bateaux, engin de pêche utilisé, etc.) qui permettront de débarquer le produit qui valorisera au mieux les ressources marines du territoire.

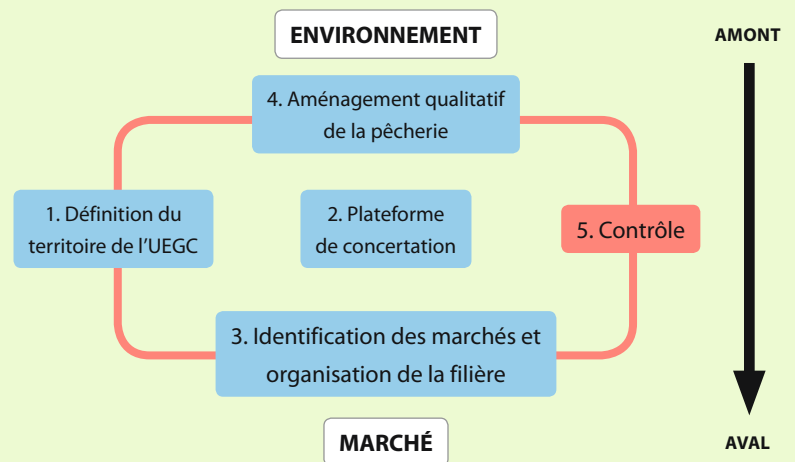
### 4. Aménager l'activité de pêche

Il faut fixer un niveau de prélèvement maximal en fonction de la productivité biologique des zones de pêche qui dépend elle-même de la bonne santé des écosystèmes. Ce prélèvement est ensuite partagé entre les différents usagers (cf. Figure 1).

Les pêcheurs peuvent faire valoir leur expertise pour définir les types d'engin autorisés, les mesures spatiales pertinentes (fermetures saisonnières par exemple).

### 5. Assurer un contrôle rigoureux des règles édictées

Mettre en place un contrôle rigoureux tout le long de la filière, pour empêcher que la fraude et l'irresponsabilité de quelques-uns anéantissent les efforts consentis par la majorité.



1 Pour une pêche durable en France et en Europe, proposition du WWF (World Wide Fund), 2007.

2 « L'approche par pêcherie » : définition de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), janvier 2008.

## 1.2 Le rôle des GALPA : les options possibles

Les GALPA peuvent jouer un rôle décisif dans la mise en place d'une cogestion locale de la pêche en jouant sur plusieurs leviers, comme par exemple :

- Le renforcement de la participation des usagers (formation, participation aux réunions,...) ;
- Le rôle de fédérateur des différentes parties concernées (défini dans la littérature scientifique en tant que « organisation pivot », Berkes F, 2009) et facilitateur (prise en compte des différents avis existants) ;
- La contribution à la décentralisation de la gestion des pêches via la mise en place ou le renforcement des organisations de gestion de la pêche côtière ;
- L'amélioration de la connaissance scientifique en contribuant à des études faisant appel à la participation des usagers (cf « recherche participative ») ;
- L'aide à la mise en place de procédures d'auto-contrôle (possibilité pour les usagers de participer à la surveillance de leurs zones de pêche) afin de faciliter le respect de la réglementation.

Les trois exemples ci-dessous de projets soutenus par les GALPA illustrent parfaitement la nécessité et l'impact de telles initiatives de cogestion. S'appuyant sur les interactions structurantes entre pêcheurs, gestionnaires, scientifiques et militants écologistes (pour ne citer que ceux-là), les GALPA occupent une place stratégique pour contribuer au développement de la cogestion à l'échelle locale.



**Sergi Tudela, Directeur Général, Direction Générale des pêches et affaires maritimes de la communauté autonome de Catalogne (Espagne)**

Les mécanismes récents de cogestion des pêcheries ont été testés en Catalogne depuis 2012, avec des résultats excellents. En conséquence, la Direction Générale des pêches et affaires maritimes a décidé d'intégrer la cogestion dans sa législation des pêches, afin qu'elle soit appliquée pour tous les plans de gestion de sa compétence. Pêcheurs, gestionnaires, scientifiques et militants écologistes sont inclus dans des comités de cogestion spécifiques, tous sur un pied d'égalité au moment de la prise de décision.



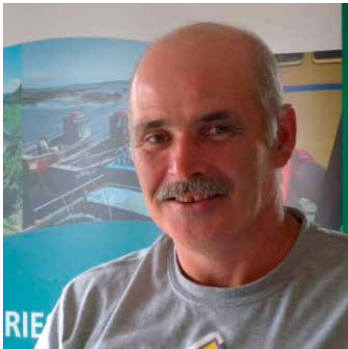
La décentralisation de l'autorité de gestion vers des comités constitués de plusieurs parties prenantes à la bonne échelle territoriale rend la gestion beaucoup plus proche du « pont du bateau » et des populations littorales, ce qui renforce la responsabilité et le respect des règles et permet également de trouver des solutions acceptables d'un point de vue environnemental et économiquement valables. Sur la base de notre expérience, nous pensons que les modèles de gouvernance fondés sur la cogestion s'adaptent bien aux types des pêcheries côtières méditerranéennes, qui vont de petites embarcations capturant le lançon à la senne (= prix de première vente multiplié par 30 en cinq ans) à des pêcheries chalutières locales (= réseau de zones interdites à la pêche établi par les pêcheurs eux-mêmes le long de la côte de Gironne), et alimentent les initiatives de développement local menées dans les territoires dépendant de la pêche.

En effet les deux GALPA couvrant l'essentiel du territoire de pêche de la Catalogne (**Mar de l'Ebre** et la **Costa Brava au nord**) sont tous deux présidés par les représentants des pêcheurs de ces territoires (fédérations de prud'homies « cofradias » en espagnol), et capitalisent souvent sur les résultats des initiatives de cogestion locales. L'administration de Catalogne envisage également d'élargir ce modèle de cogestion à une dimension multisectorielle dans les zones sensibles (par exemple les îles Formigues, la Costa Brava) et même pour la politique maritime au niveau de la communauté de Catalogne (c-à-d la création récente du Conseil catalan pour la gestion maritime).





**Eddie Moore, pêcheur côtier, président du forum régional des pêches du Sud-ouest et vice-président du forum national des pêcheries côtières (Irlande)**



Pendant des années les pêcheurs ont essayé de s'organiser afin de donner une voix au secteur de la pêche côtière en Irlande, mais il leur a été impossible de s'unir en tant que groupe. Je crois que l'établissement de forum nationaux pour les pêcheries côtières a réussi cela. Même s'ils ne sont pas parfaits, je crois que ça viendra. En tant que pêcheur depuis presque 40 ans, participer à ces forums m'a permis de réaliser que les pêcheurs ne sont pas les seules parties prenantes frustrées du manque d'organisation au sein du secteur côtier.

Comment les problèmes peuvent-ils être résolus s'il n'y a pas de place pour la communication entre les gestionnaires et le secteur côtier ? Le futur des forums de la pêche côtière est dans la main des pêcheurs. Le département de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et le BIM (Bord Iascaigh Mhara ou agence irlandaise de soutien au secteur de la pêche) avec

l'aide du FEAMP et des GALPA nous ont donné une voix<sup>3</sup>. J'aimerais voir plus de pêcheurs (hommes et femmes) dans les forums car la charge de travail est importante pour trop peu et nous devons préserver le dynamisme et le travail déjà réalisé. La gestion locale de la pêche côtière devra être faite sur une base locale car un plan unique ne conviendrait pas à tous. Avec les nombreux changements devant nous, ce serait un désastre pour le secteur côtier de ne pas avoir une voix unie au travers du travail continu des forums.



**Teresa Cruz, scientifique, MARE – Centre pour les Sciences marines et environnementales, Laboratoire de la Mer, Université d'Évora, Sines (Portugal)**



Le projet « **Al Percebe** » (le pouce-pied) est un projet conjoint de l'université d'Évora, du GALPA « **Littoral Alentejano** », d'une association locale de pêcheurs à pied (« Associação de Mariscadores da Terra do Vasco da Gama ») et d'une association régionale de pêcheurs (« Associação de Armadores da Pesca Artesanal e do Cerco do Sudoeste Alentejano e Costa Vicentina »). Ce projet a commencé en janvier 2018 et durera jusqu'en décembre 2020. Il est cofinancé par le FEAMP.

L'objet principal de ce projet est d'évaluer et d'améliorer l'état de la ressource en pouce-pied (*Pollicipes pollicipes*) au Cap de Sines et de modifier sa gestion sur la zone au travers d'un transfert de connaissances entre les scientifiques et les pêcheurs. Six activités vont être développées : 1/ la définition et la mise en œuvre d'un système expérimental de cogestion de la pêcherie au Cap de Sines, 2/ le suivi de l'état de la ressource et de la pêcherie, 3/ la restauration expérimentale des zones exploitées, 4/ la valorisation commerciale de l'espèce dans l'Alentejo, 5/ l'augmentation de la capacité scientifique et le renforcement des associations de pêcheurs afin d'améliorer leur participation à la gestion, 6/ la diffusion des bonnes pratiques de cogestion et des résultats du projet.

<sup>3</sup> Les GALPA ont accompagné la mise en place du forum national des pêcheries côtières.

## 1.3 Facteurs clés de réussite et obstacles potentiels

---

- Associer l'ensemble des membres du GALPA dans une vision commune de leur territoire marin (aller au-delà de la logique de « guichet », approche globale) ;
- Faire reconnaître les connaissances empiriques des pêcheurs dans le cadre d'un dispositif de gestion locale ;
- Participer au développement local durable ;
- Mettre en place un système de gouvernance souple et évolutif dans un contexte en évolution permanente ;
- Limiter les pratiques illégales par une pleine intégration des usagers devenant solidaires et responsables de la réussite de la gestion locale.

## 1.4 Pour aller plus loin

---

- **Co-management of the Coastal Zone: Is the task too complex?** (Jentoft, S., 2000). *Ocean and Coastal Management*, 43, 527–535.
- **Decentralising : The implementation of regionalisation and co-management under the post-2013 Common Fisheries Policy** (S.Q. Eliassen, T. J. Hegland, J. Raakjær, 2015).
- **Co-management in fisheries – Experiences and changing approaches in Europe** (S. Linke and K. Bruckmeier, 2015).
- Evolution of co-management : role of knowledge generation, bridging organizations and social learning. (Berkes, F. 2009) *Journal of Environmental Management* 90(5) : 1692-1702.
- **Managing Small-scale fisheries. Alternative Directions and Methods** (Berkes F. & al. 2001). International Development Research Centre. ISBN 0-88936-943-7.
- **Fishery Co-Management. A Practical Handbook.** (Pomeroy R.S. & Rivera-Guieb R. 2006). International Development Research Centre. ISBN 1-55250-184-1.



## Fiche 2

# Gestion des sites Natura 2000 et des Aires Marines Protégées

## 2.1 De quoi parlons-nous ?

Les Aires Marines Protégées (AMP) européennes présentent une grande diversité de formes et recouvrent des objectifs différents. Ces zones de protection ont bénéficié au cours des dernières décennies d'un réel effort des États membres pour leur développement. Bénéficiant de cette dynamique, et dans le cadre des Directives « oiseaux » (DO) et « habitats » (DHFF)<sup>4</sup>, le réseau européen Natura 2000 s'est étendu jusqu'à couvrir 18 % du territoire terrestre et 6 % du territoire marin de l'Union Européenne (UE). Les 2 directives Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou maintenir un état de conservation favorable. Cet objectif est semblable à celui de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui vise l'atteinte ou le maintien du bon état écologique du milieu marin ([voir la partie « Concepts clés » à la fin du guide](#)).

Dans cette course à l'objectif chiffré, il a été constaté des lacunes dans l'efficacité de la mise en œuvre des AMP européennes et notamment des sites marins Natura 2000. L'absence de moyens d'actions sur les évolutions écologiques à l'extérieur du périmètre, le manque de données fiables ou encore le peu d'impact sur les changements de pratiques, sont quelques-unes des faiblesses du réseau. À ceci s'ajoute une lourdeur administrative générale et des problèmes managériaux. La politique de Natura 2000 est encore trop perçue comme très technique et toujours peu connue du grand public<sup>5</sup>.

Afin de parer à ces problèmes, de nombreuses améliorations qualitatives, en lien notamment avec les cadres légaux, la gouvernance, mais aussi la mise en place de moyens humains et managériaux adaptés, doivent être entreprises. Au niveau des AMP et des sites Natura 2000, les groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA) peuvent avoir un rôle déterminant basé sur la connaissance et l'implication des acteurs de chaque territoire concerné.

## 2.2 Le rôle des GALPA : les options possibles

Les AMP possèdent leur propre plan de gestion, les sites Natura 2000 étant par exemple gérés selon un document d'objectifs. Ce système, souvent décrié comme étant « hors-sol » et loin des réalités concrètes du terrain et des acteurs qui y vivent ou y travaillent, conduit à un manque d'efficacité concrète et de résultats de ces AMP<sup>6</sup>. Les GALPA se différencient de ces standards de gestion en intervenant dans plusieurs grands domaines de gestion d'une AMP, pour proposer des solutions innovantes aux gestionnaires et aux parties prenantes, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs initialement fixés. Ils jouent dès lors un rôle très important dans l'appropriation par les acteurs de leur territoire ou de l'AMP dans laquelle ils travaillent.

4 La Directive Oiseaux [2009/147/CE](#) du 30 novembre 2009 a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats. La Directive Habitats Faune Flore [92/43/CEE](#) du 21 mai 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages.

5 Rouveyrol P., 2016. Évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des directives Nature en France : synthèse bibliographique et perspectives de travail – MNHN-SPN. 52 p.

6 Chaboud C., Galletti F., 2007. Les aires marines protégées, catégorie particulière pour le droit et l'économie ? Monde en développement n°138, p27-42.

## a. Contribution au management et au design d'une AMP

Les GALPA peuvent être les garants de la co-construction d'un projet avec toutes les parties prenantes impliquées car ils jouent un rôle indispensable dans la fédération des professionnels concernés. Ces derniers partagent alors leurs attentes et donnent leur avis sur la régulation qui devrait y être mise en place. Divers scénarios sont proposés par chaque partie prenante, pour elle-même et pour la zone en question. Un scénario optimal est proposé aux parties prenantes qui le valident ensuite.

Ce fut ainsi le cas lors de la création d'une réserve intégrale sur la côte méditerranéenne au large d'Agde où les pêcheurs ont été entièrement impliqués dans la démarche (GALPA, Bassin de Thau et sa bande côtière de Frontignan à Agde, Occitanie, France).

Ce processus constitue un bon exemple de gestion ascendante à laquelle les GALPA contribuent directement. En mobilisant les acteurs locaux concernés et en créant un espace de discussion et un lieu de rencontre, ils favorisent l'appropriation des thématiques de conservation. Les GALPA donnent aux acteurs locaux regroupés en leur sein une occasion unique de mettre en œuvre efficacement la concertation, et les pratiques de cogestion des AMP ([voir Fiche 1 du Guide](#)).

Deux exemples similaires de projet en France illustrent parfaitement cette contribution à la mise en place de zones protégées :

- Le [GALPA Marennes Oléron](#) (Nouvelle Aquitaine) a soutenu le recrutement d'un coordinateur de mission pour assurer l'implication des pêcheurs dans la création du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et du Pertuis charentais.
- Dans le cadre de l'extension récente de la zone spéciale de conservation (ZSC) Natura 2000 de Belle-Ile en Mer, la communauté des communes de l'île a sollicité le [GALPA Pays d'Auray](#) (Bretagne) afin d'assurer l'implication des pêcheurs dans les nouveaux plans de gestion, mais aussi d'organiser leur participation aux objectifs de conservation de la zone. Le financement du GALPA a permis de recruter un agent chargé de la consultation des pêcheurs et de leurs représentants locaux pour améliorer collectivement le contrôle des activités de pêche dans la ZSC mais aussi pour aider au développement d'activités liées à la pêche, comme l'introduction du pesca-tourisme.

De manière générale, ces deux projets ont contribué à créer une nouvelle dynamique entre les gestionnaires de l'environnement et les pêcheurs.

### Conseils d'expert

- Identifier et impliquer préalablement toutes les parties prenantes pertinentes dans la préparation et le développement du processus de création ;
- Déléguer le management aux acteurs de terrain, afin de s'adapter au mieux aux spécificités locales, et mettre en place un réseau d'animateurs et de connaissances locales ;
- S'assurer de la coordination entre les sites marins et terrestres afin de gérer les interactions entre les deux milieux.

### Outils

- Plateformes d'échanges interactifs.
- [Réserve TURF](#)<sup>7</sup> : zone spécialement conçue pour contrer l'impact de la surpêche sur les pêches côtières, où un groupe de pêcheurs a un accès exclusif permettant aux pêcheurs de travailler ensemble et d'assumer la responsabilité de gérer les ressources.
- Outils de cogestion ([Voir Fiche 1](#)).

7 Christy, F.T.Jr., Territorial use rights in marine fisheries : definitions and conditions. 1982. FAO Fish.Tech.Pap., (227) : 10 p.

## b. Réduction de l'effort de pêche dans l'AMP

Les GALPA peuvent être forces de proposition pour les pêcheurs lors de la réduction de l'effort de pêche consécutive à la création d'une AMP. Lors de la mise en place d'une zone de protection intégrale, les pêcheurs peuvent alors continuer de travailler, en reportant leur effort de pêche dans une nouvelle zone, en ciblant des espèces différentes et en se concentrant sur une période donnée.

C'est ce qu'entreprend actuellement le **GALPA Litoral Cadiz Estrecho** (Andalousie, Espagne). Les pêcheurs, déjà très actifs dans la protection de leurs ressources, collaborent depuis longtemps avec le GALPA afin de réduire l'effort de pêche pour la reconstitution des stocks halieutiques : des périodes de fermeture de la pêche ont été instaurées, des tailles minimales de capture imposées, ... Il n'y a pas encore d'AMP sur ce territoire, mais elle est en projet, à l'initiative du GALPA et toujours dans l'objectif de mieux gérer et de réduire l'effort de pêche.

### Conseils d'expert

- Entretien d'une vision commune de la situation et des objectifs en menant des diagnostics participatifs ;
- Inciter à des pratiques de pêche plus respectueuses, à des projets innovants portés par les professionnels de la pêche ; comme par exemple les actions « **sentinelles de la mer** », des recensements d'espèces protégées ou fragiles.

### Outils

- **Réserve TURF** : zone spécialement conçue pour contrer l'impact de la surpêche sur les pêches côtières, où un groupe de pêcheurs a un accès exclusif, permettant aux pêcheurs de travailler ensemble et d'assumer la responsabilité de gérer les ressources.
- **FISHE** : Cadre pour l'évaluation intégrée des stocks et des habitats, processus fournissant pas à pas des orientations scientifiques pour la gestion des pêcheries limitées en données.
- Amélioration des pratiques de pêche ([voir Fiche 5](#)).

## c. Diversification des activités de pêche et participation au développement local

Une des missions principales des GALPA est la promotion des produits et des hommes, vecteurs de valeur ajoutée locale. Un poisson capturé dans une AMP constitue une valeur ajoutée en soi. Il représente l'image de marque de l'AMP en tant qu'outil marketing mais aussi et surtout, en tant que vecteur de la durabilité des activités de pêche. Ainsi, les GALPA contribuent à renforcer l'ancrage local des filières professionnelles, à améliorer les habitudes de consommation locale en produits de la mer, à mieux valoriser les produits locaux et à améliorer les conditions d'emploi du territoire, notamment pour les jeunes.

### Conseils d'expert

- Prendre en compte les différentes échelles territoriales pour apporter des réponses concrètes aux besoins économiques des filières ;
- Rendre compte du vivier d'emplois local généré par les filières ; poursuivre et valoriser les initiatives déjà entreprises ;
- Préciser clairement les possibilités de financements des GALPA sur les zones Natura 2000 et autres AMP ;
- Capitaliser sur l'expérience du réseau des GALPA (FARNET) dans le soutien des **activités de diversification**.

## d. Suivi des ressources halieutiques et gestion des activités de pêche

Le suivi des ressources marines est une activité essentielle des AMP. Les GALPA peuvent y contribuer pour garantir que ce suivi est effectivement réalisé dans l'AMP. Le Parc Naturel Marin d'Iroise (Bretagne, France) propose, par exemple, un indicateur annuel comparant par groupe d'espèce ou d'habitat sous forme de code couleur, les résultats obtenus avec les objectifs fixés par le plan de gestion<sup>8</sup>. Les GALPA peuvent contribuer à la construction de ce genre d'outils de suivi. Ces indicateurs peuvent notamment alimenter des tableaux de bord retraçant l'évolution de l'état de conservation des milieux au cours du temps, afin d'orienter et améliorer la politique de gestion de l'AMP.



Le projet **GOBPESC**, porté par cinq prud'homies (*cofradias*) de Galice (Espagne), a reçu le soutien de trois GALPA (**Ria de Arousa**, **Ria de Pontevedra** et **Ria de Vigo-A Guarda**) pour améliorer la gouvernance de la gestion de la pêche artisanale dans le Parc national des Iles Atlantiques de Galice. Les principaux objectifs du projet étaient notamment de rendre les pêcheurs protagonistes des mesures de gestion mises en œuvre dans les eaux du Parc, via leur implication dans le suivi des ressources halieutiques et des activités de pêche. Ce projet a permis la compilation et l'analyse d'informations biologiques et socio-économiques relatives aux activités de pêche, qui ont directement contribué à l'élaboration de propositions de gestion (par exemple, mise en place des systèmes de surveillance efficaces convenus avec les pêcheurs).

### Conseils d'expert

- S'assurer du suivi adapté, détaillé, régulier et rigoureux des ressources ;
- Étudier les résultats obtenus pour évaluer réellement l'efficacité des mesures et introduire des ajustements si besoin ;
- Bien prendre en compte les avancées scientifiques dans le programme d'actions ;
- Proposer des outils méthodologiques communs, comme par exemple des outils d'évaluation ;
- Soutenir des projets sur les zones de conservation halieutiques et autres AMP.

### Outils

- Cadre **FISHE**.
- Tableaux d'évaluation avec indicateurs.
- Suivi et surveillance participative (**Voir Fiche 3**).

## e. Protection des écosystèmes

Afin d'être le plus efficace possible, la préparation des mesures de protection des milieux doit se faire selon un planning minutieux en élaborant un programme détaillé de mise en œuvre, ainsi que des spécifications techniques adaptées. Les GALPA peuvent contribuer à l'établissement des objectifs de conservation qui doivent être spécifiques à chaque site protégé. En effet, chaque AMP présente ses propres conditions environnementales et socio-économiques, même si plusieurs d'entre elles hébergent les mêmes espèces et/ou habitats.

8 Parc Naturel Marin d'Iroise, 2017.

La protection des écosystèmes peut aussi se faire grâce à la mise en place d'une surveillance participative au sein de la zone protégée, où le pêcheur devient réellement acteur du contrôle (pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) par exemple). Les GALPA peuvent ainsi aider les populations à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de protection d'habitats d'intérêt local, de surveillance et de contrôle en collaboration avec les pêcheurs.

C'est le cas du **GALPA Słowińska** (Région de Pomorskie) en Pologne, qui a soutenu un **projet de création d'étangs** permettant d'assurer la croissance et la reproduction de certaines espèces aquatiques dans une zone Natura 2000. Ce projet a contribué directement à l'augmentation du nombre de frayères des saumons atlantique, des alevins de saumons et d'autres espèces protégées de poissons dans le cours d'eau du Żelkowa Woda. Au-delà d'un appui financier, le GALPA a aidé le bénéficiaire à surmonter certains des obstacles bureaucratiques liés à la mise en œuvre du projet.

### **Conseils d'expert**

- Établir les objectifs de conservation site par site, en concertation avec les acteurs locaux ;
- S'assurer de l'efficacité, du niveau d'exigence et d'ambition, mais aussi de l'applicabilité des plans de gestion ;
- Aider à l'amélioration des connaissances des impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques mais aussi sur l'état du milieu marin, en réponse aux objectifs de la Directive cadre sur le milieu marin (DCSMM).

### **Outils**

- Outils réglementaires : DCSMM et bon état écologique (**voir « Concepts clés » à la fin du Guide**).
- Tableaux d'évaluation avec indicateurs.
- Surveillance et contrôles participatifs (**voir Fiche 3**).

## **f. Création d'outils pour le dialogue, l'éducation et la sensibilisation**

La mise en commun des compétences afin de relever un défi ou résoudre un problème dans une AMP est la meilleure manière d'y arriver. Par exemple, la création d'une plateforme d'échange entre les différents acteurs face à un défi, constitue un outil de dialogue permettant l'implication de chacun pour trouver une solution commune.

Dans la réserve de l'embouchure du fleuve Guadalquivir (contiguë au Parc National de Doñana), le **GALPA Noroeste de Cadiz** (Andalousie, Espagne) a aidé à monter un groupe de travail afin de créer une **structure de dialogue** permanente et interactive entre pêcheurs, scientifiques, administrations et ONGs. Au cours de réunions trimestrielles organisées au siège du GALPA avec l'ensemble des partenaires, une méthodologie commune a été établie comprenant des activités et des points d'action à réaliser pour le suivi de la réserve de pêche de l'embouchure du Guadalquivir. Grâce à ce projet, la gestion des activités de pêche dans la réserve est plus dynamique et adaptée à la réalité changeante de cet écosystème unique. L'espace de dialogue matérialisé par ce groupe de travail catalyse l'échange de connaissances entre le secteur de la pêche et celui de la science, et enrichit l'intelligence collective pour une gouvernance raisonnée des activités halieutiques dans cette zone protégée.

Que ce soit sur un site Natura 2000 ou une AMP, la mise en place efficace de mesures de conservation est plus souvent garantie si elle est accompagnée d'une communication appropriée et d'une prise de conscience des parties prenantes concernées, et plus largement de la population, vivant dans la zone. Se doter d'outils pour déclencher une réelle prise de conscience et une compréhension des enjeux parmi les utilisateurs de la zone est un des facteurs clés de réussite. Via notamment l'organisation d'ateliers et de tables rondes, les GALPA sont de très bons initiateurs d'une telle prise de conscience parmi les pêcheurs et les autres utilisateurs de la zone. Cette sensibilisation menée par les GALPA pourrait aussi aider à leur démontrer les bénéfices et avantages des aires protégées.

## Conseils d'expert

- Impliquer un maximum de parties prenantes concernées dans le processus et fixer des réunions régulières ;
- Développer une méthodologie inter GALPA sur différentes thématiques liant professionnels et AMP ;
- Impliquer directement l'ensemble des filières dans la dynamique commune d'un bassin maritime ;
- Déclencher une prise de conscience via des actions de sensibilisation et de communication surtout quand l'AMP est ouverte au public ;
- Créer des centres de ressources dédiés à chaque réseau d'AMP et des supports de retours d'expériences et témoignages, afin d'aider au développement de la connaissance des territoires ;
- Inciter et soutenir l'engagement des acteurs maritimes dans des actions d'amélioration des pratiques et d'éco-sensibilisation.

## Outils

- Plateformes d'échanges interactifs.
- Analyse des lacunes de gouvernance.
- Outils de cogestion (voir Fiche 1).

Pour conclure, le schéma ci-dessous (Figure 2) résume les différentes actions qu'un GALPA peut soutenir pour aider le développement et la mise en place d'une gouvernance ascendante en zone protégée.

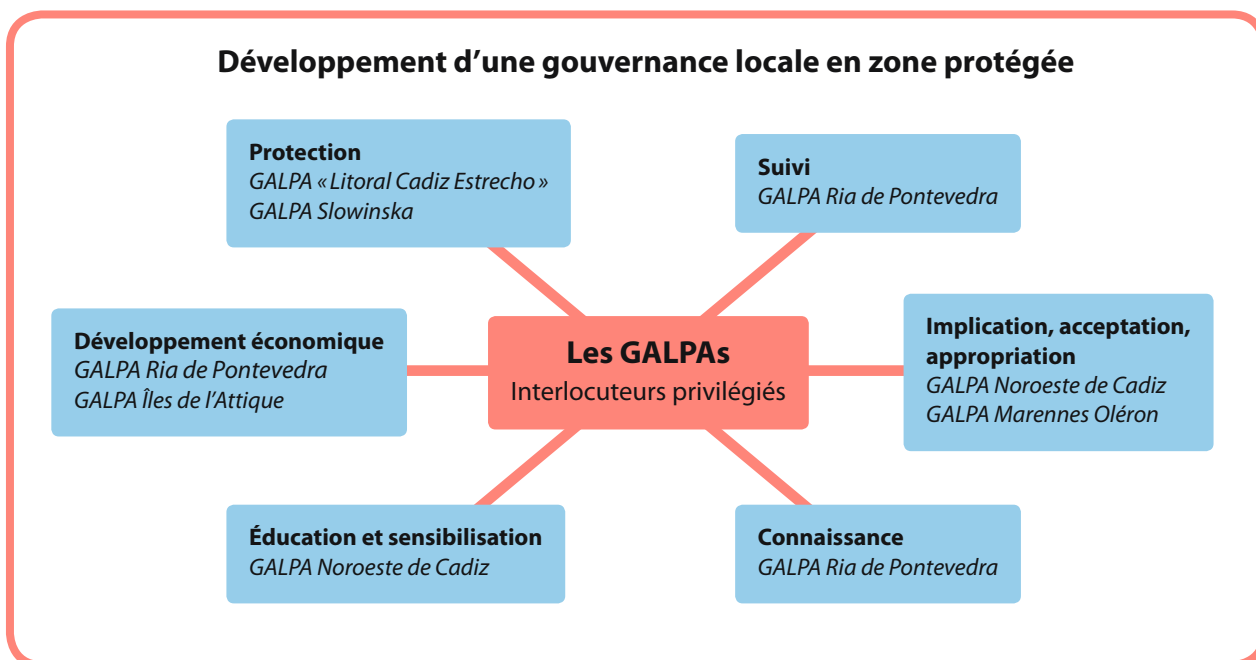


Figure 2 : Les actions possibles pour soutenir le développement d'une gouvernance ascendante en zone protégée



## 2.3 Quels bénéfices pour les pêcheurs ? Pour le territoire du GALPA ?

Secteur pêche	Territoire
Implication plus importante et régulière des pêcheurs/ aquaculteurs dans la gestion des stocks et de leur activité	Crédibilité de la zone de protection, création de conditions favorables au développement et à l'emploi
Changement des mentalités et apparition d'une culture de la collaboration au sein du secteur pêche	Forte collaboration entre les pêcheurs / utilisateurs et les scientifiques de tout un territoire
Développement un sentiment de « montrer l'exemple » et de « responsabilisation » chez les pêcheurs	Visibilité à grande échelle, nationale, voire internationale

## 2.4 Facteurs clés de réussites et obstacles potentiels

- Les structures spéciales de protection telles que les AMP et les sites Natura 2000, doivent être vues comme une réelle opportunité pour les GALPA de participer à une gestion durable, nationale et internationale de l'activité de pêche, tant sur un plan environnemental que social. Ils peuvent faire face à ce défi en favorisant la mise en relation des acteurs littoraux, les coopérations inter GALPA et les projets territoriaux associés.
- Les GALPA peuvent aussi se considérer comme des outils de capitalisation de connaissances et de transfert d'expériences : ils peuvent devenir des supports indispensables d'information et de diffusion des données nécessaires à l'amélioration de la gestion de la ressource.
- Le renforcement de l'implication des professionnels, l'accompagnement, le soutien financier de projets exemplaires, l'interconnaissance, l'échange de bonnes pratiques et l'organisation de rencontres entre les différents groupes, dans et hors AMP, sont des actions indispensables auxquelles les GALPA peuvent contribuer.
- Une communication régulière et de proximité des GALPA avec les pêcheurs permet une bonne compréhension des différentes parties et d'éviter les blocages.
- Pensez toujours à impliquer les professionnels ! Les responsabiliser et leur faire assumer le développement du projet. Ces professionnels doivent être actifs, représentatifs de l'activité concernée par le projet, être légitimes (reconnus par leurs pairs) et s'engager à une communication constante avec le reste de la profession. C'est le meilleur moyen pour que le projet soit accepté par le plus grand nombre et soit utile.

## 2.5 Pour aller plus loin

---

- [Marine protected areas in Europe's seas, an overview and perspectives for the future \(EEA Report N°3/2015\)](#).
- [European Commission, Frequently asked questions on Natura 2000](#). Dernière mise à jour : 18/12/2017
- [Parc Naturel Marin d'Iroise, 2017. Comment va l'Iroise ? Tableau de bord 2016-2017](#).
- [Chaboud C., Galleti F., 2007. Les aires marines protégées, catégorie particulière pour le droit et l'économie ? Monde en développement n°138, p27-42](#).



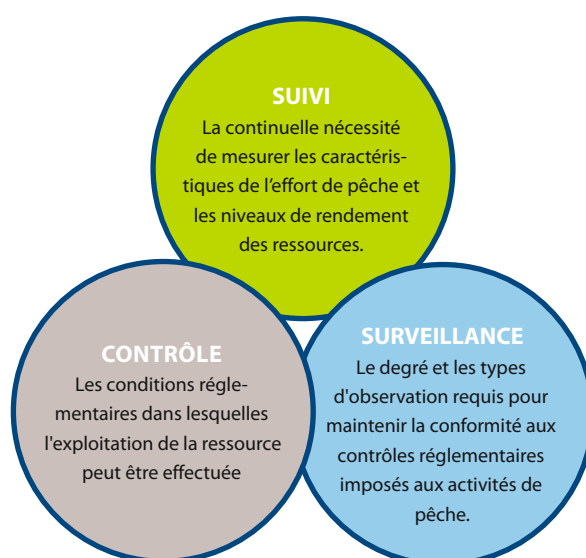
## Fiche 3

# Suivi des ressources halieutiques locales et des activités de pêche

### 3.1 De quoi parlons-nous ?

Dans sa définition la plus basique (Figure 3 et Règlement EU n°1224/2009), le triptyque « **suivi-contrôle-surveillance** » veille au respect des règles et mesures de gestion établies par la Politique Commune des Pêches (PCP, voir « **Concepts clés** » à la fin du Guide). Il est destiné à :

- 1) Recueillir les données nécessaires à la gestion des possibilités de pêche,
- 2) Faire en sorte que les limites de captures des espèces commerciales soient respectées,
- 3) Garantir une application uniforme des règles à tous les pêcheurs et une harmonisation des sanctions dans toute l'UE, et
- 4) Assurer la traçabilité et le contrôle des produits de la pêche, d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement.



**Figure 3 :** Schéma du système **suivi-contrôle-surveillance** pour la gestion des pêches (d'après FAO, 1981)

Depuis 2000, l'Union Européenne a mis en place un cadre de collecte de données halieutiques que les États membres sont tenus de mettre en place au niveau national. Cette collecte est définie dans le cadre de la PCP et mise en œuvre via un règlement spécifique (n°2017/1004). Les données collectées servent de base aux avis scientifiques (Conseil International pour l'Exploration de la Mer – CIEM), indispensables dans la gestion des stocks et l'encadrement des activités de pêche.

Ce suivi règlementé à l'échelle européenne peut être secondé à l'échelle locale par un suivi dit « communautaire ». Basé sur une approche participative, le suivi communautaire vise à améliorer la fiabilité de l'évaluation environnementale via l'implication des opérateurs locaux comme acteur de la collecte des données (Conrad et Hilchey, 2011). Les représentants du territoire côtier peuvent ainsi contribuer au suivi des ressources halieutiques, notamment à travers la valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs professionnels. L'information collectée est également essentielle pour évaluer l'efficacité des réglementations dans la pratique. Enfin, ce type de suivi participatif soutient la gestion durable des pêches, renforce la capacité d'adaptation locale (voir les Fiches 1 et 2), et constitue un prérequis à toute forme de certification environnementale d'une pêcherie (voir Fiche 4).

## 3.2 Le rôle des GALPA : les options possibles

### a. Soutien à la valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs

Les GALPA peuvent contribuer à la compilation et la valorisation des connaissances empiriques des pêcheurs à travers le financement de projets associant professionnels de la pêche et scientifiques pour améliorer la connaissance d'une espèce, de son stock et/ou de l'écosystème qui l'héberge afin d'en améliorer la gestion et l'exploitation.

Le projet « **Langouste Rouge Reconquête** » est un bon exemple de valorisation des connaissances et de l'expérience des pêcheurs pour aider à la mise en place d'un plan de restauration du stock de langoustes rouges en Europe de l'Ouest. Depuis 2015, les pêcheurs du Finistère (Bretagne, France) assurent la coordination de ce projet qui cherche à repeupler le stock en dix ans grâce à un système de gestion ascendant fondé sur les connaissances et l'expérience des pêcheurs. En associant les pêcheurs, les structures professionnelles et les scientifiques, ce projet a permis d'acquérir des connaissances nouvelles sur la biologie et l'écologie de l'espèce grâce notamment à la mise en place d'un programme de marquage-recapture (plus de 300 langoustes marquées). Le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, membre du **GALPA Cornouaille**, souhaite donner plus d'ampleur à ce projet, en s'appuyant notamment sur une coopération avec d'autres GALPA de l'Atlantique et de la Manche ouest pour établir des conditions favorables à un plan de restauration de stocks de langoustes rouges sur la façade atlantique européenne.



[Voir également la vidéo](#)

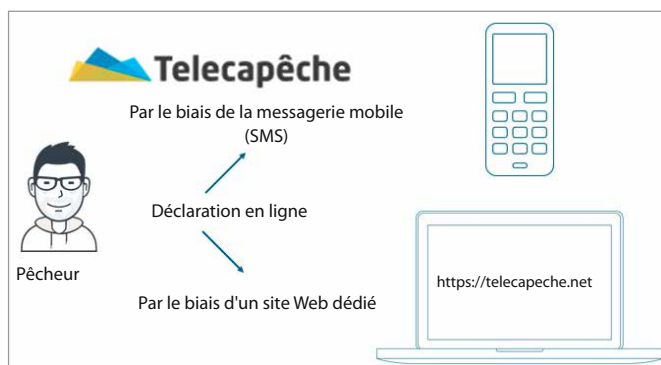
### b. Appui au développement de programmes de surveillance participative

En adéquation avec la définition de ses axes stratégiques, un GALPA peut s'avérer être un acteur incontournable pour aider la mise en œuvre d'un protocole de surveillance participative. Un projet, financé au titre de l'Axe 4 par le Groupe FEP Varois (aujourd'hui **GALPA Estérel Côte d'Azur**, France) et porté par l'ONG Planète Mer, a encouragé les pêcheurs du Cap Roux à mener des activités pour améliorer la surveillance dans la zone de cantonnement afin d'établir un système efficace. La collecte de données a également aidé à contrôler l'incidence des mesures de conservation, tandis que la coopération avec d'autres utilisateurs de l'espace maritime a permis de sensibiliser le grand public aux richesses de la région et à l'importance de les préserver.

### c. Des technologies innovantes au service de la gestion des pêcheries

Renforcer le rôle des pêcheurs dans le développement de la gestion des ressources halieutiques et activités maritimes locales, voilà un enjeu commun à bon nombre de GALPA. Certains ont d'ailleurs mis à profit l'essor de nouvelles technologies pour soutenir l'innovation en matière de suivi des activités de pêche.

L'outil «**Télécapêche**» repose sur l'utilisation des technologies mobiles (téléphones portables) afin de fournir des données en temps réel aux comités de pêche et d'aquaculture, les aidant à surveiller les stocks halieutiques et à adopter des mesures de gestion appropriées. Le dispositif a été lancé avec le soutien de l'Axe 4 en 2014 et s'avère être un franc succès grâce aux efforts complémentaires de ses deux promoteurs (un pêcheur et un développeur informatique) et à l'accompagnement initial du **GALPA Pays d'Auray-Vannes** (Bretagne, France) et du Comité des pêches local. Aujourd'hui, l'outil flexible de suivi de capture Télécapêche est utilisé par plus de 2200 pêcheurs professionnels dans plusieurs départements français. Certains d'entre eux, comme les pêcheurs à pied, l'utilisent déjà comme outil principal pour leur déclaration de capture. À court terme, le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins français souhaite généraliser officiellement son utilisation pour l'ensemble des pêcheurs français de la côte atlantique.



Télécapêche est devenu un symbole d'innovation et de créativité locale, fournissant un outil fiable et pratique pour la gestion durable de la pêche.

Les GALPA peuvent également participer au développement de nouvelles méthodes de suivi afin d'améliorer la traçabilité des productions halieutiques et lutter ainsi contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Un projet soutenu par le **GALPA d'Oeste** (Portugal) a développé une **méthodologie pour tracer la zone de capture des pouces-pieds** et identifier les activités potentielles de mauvais étiquetage ou de braconnage. Cette méthodologie est basée sur un « catalogue d'empreintes digitales minérales », qui fournit la composition minérale des pouces-pieds de différentes régions du Portugal, ce qui permet d'identifier l'origine des produits suspects. Le projet démontre aussi les avantages des partenariats de recherche science-pêche.

Autre exemple, à Ventspils (Lettonie), une association locale de pêcheurs à la ligne réputée pour son travail en faveur de la préservation de la biodiversité des ressources hydriques de la région a mis au point un **système de vidéosurveillance** qui permet de suivre les activités de pêche sur le territoire et de lutter contre la pêche illicite et non déclarée. Avec l'aide du **GALPA Kurzeme Nord** et en collaboration avec une association de pêcheurs continentaux, plusieurs caméras de vidéosurveillance ont été installées pour suivre les activités de pêche récréative et professionnelle dans certaines zones stratégiques du comté de Ventspils où des actes de pêche illégale avaient été constatés par le passé. Le projet a aussi permis d'organiser des formations et des certifications pour les inspecteurs des pêcheries publiques, ainsi que des ateliers sur des thématiques environnementales et réglementaires pour les pêcheurs locaux.



### 3.3 Quels bénéfices pour les pêcheurs ? Pour le territoire ?

Secteur pêche	Territoire
Encourage la valorisation de la connaissance empirique des pêcheurs	Développe les partenariats entre pêcheurs, gestionnaires et scientifiques
Contribue à l'adoption de mesures de gestion appropriées (aide à la décision)	Renforce la cohésion des acteurs de la filière et le dialogue avec les parties prenantes (gestionnaires, scientifiques, ONG,...)
Apporte une forme de responsabilisation des acteurs locaux envers leurs activités	Améliore le rôle des pêcheurs dans la gouvernance et renvoie un signal positif
Améliore la traçabilité de la production locale	Rassure les consommateurs, confère une meilleure image de la production locale.

### 3.4 Facteurs clés de réussite et obstacles potentiels

Les nouvelles technologies ouvrent des perspectives de solutions nouvelles à des problématiques classiques rencontrées par le secteur pêche. Il est cependant primordial de s'assurer de la faisabilité de tel projet basé sur le développement d'une technologie évoluée, notamment via la sollicitation d'une expertise technique (ou informatique) spécialisée.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous liste les étapes clés d'un projet de suivi participatif et les éléments de réflexion à anticiper à chacune des étapes.

Les étapes d'un projet de suivi participatif	Les questions à se poser, les facteurs de réussite, les risques
Identifier des problèmes / sujets / activités à suivre en partenariat avec les pêcheurs / parties prenantes	Est-ce un problème sérieux pour mon territoire ? Les pêcheurs vont-ils s'impliquer ? Y a-t-il des acteurs qui ne souhaitent pas jouer la transparence ?
Préciser l'information nécessaire et l'unité qui la caractérise (€, kg, heure,...)	Peut-on caractériser l'information par un suivi quantitatif ?
Développer un plan d'échantillonnage caractérisant l'effort de suivi nécessaire par rapport à une précision donnée / et préciser le(s) outil(s) d'évaluation du suivi	Est-ce que je suis sûr que le suivi que nous allons mettre en place permettra de mieux cerner le problème ?
Développer le « support » du suivi (électronique via téléphone ou internet, papier)	Est-ce que les futurs utilisateurs sont disposés à utiliser ce support et sont en capacité de le faire ?
Préparer une version test à éprouver avec un nombre réduit d'utilisateurs	Trouver des utilisateurs motivés, et les investir comme « porteurs » du projet, idéalement dès le montage.
Mettre en œuvre du suivi	Assurer des points d'étape réguliers où l'on vérifie que l'information est saisie, disponible, cohérente
Évaluer le suivi	Vérifier que l'information produite a permis de répondre à l'enjeu. Réfléchir aux points à améliorer, aux coûts inutiles, à la simplification du suivi pour l'avenir,...

## 3.5 Pour aller plus loin

---

- [Report on an expert consultation on monitoring, control and surveillance systems for fisheries management \(FAO, 1981\)](#)
- [Régime européen de contrôle de la pêche](#)
- [Data collection in the EU – Secteur de la pêche : collecte de données](#) (version FR)
- [2nd Symposium on Fishery-Dependent Information \(Rome, Italy 3-6 March, 2014\)](#) Différentes présentations sur la collecte de données, les méthodologies participatives et partenariales avec la pêche artisanale.
- [Inventaire des nouvelles technologies dans le domaine de la pêche \(OECD, 2017\)](#)
- [Projet Marins Chercheurs, créé par Planète Mer](#). Faire progresser le monde de la pêche loisir vers une pêche durable, en favorisant l'implication des pêcheurs dans la production de connaissances sur les espèces et le milieu marin.
- [Projet Abalobi](#) (Afrique du Sud) et [présentation vidéo](#)



## Fiche 4

# Certification des pêcheries durables

### 4.1 De quoi parlons-nous ?

L'UE est le premier marché mondial de produits de la pêche et de l'aquaculture certifiés et un nombre croissant de pêcheries effectuent les adaptations nécessaires pour devenir « durables ». Si l'obtention d'une certification environnementale a pour première finalité une distinction « commerciale » de la production, les étapes nécessaires à cette obtention témoignent également des efforts réalisés par une pêcherie pour améliorer durablement ses pratiques de pêche et les modalités de gestion de la ressource exploitée. Ce processus requiert en effet des changements dans les pratiques existantes aux différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement (de la capture à la commercialisation des produits).

Un cadre internationalement reconnu a été établi par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) en 2005. Ce **cadre** comporte des directives facultatives qui encadrent les systèmes d'écocertification des pêcheries gérées de manière durable.



**Figure 4 :** Les écolabels en pêche et aquaculture

Les écolabels de pêche (Figure 4) sont souvent axés sur la durabilité écologique globale d'un système de pêche donné. Parmi les certifications reconnues par la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI), nous pouvons citer le [Marine Stewardship Council \(MSC\)](#), l'[Iceland Responsible Fisheries](#) et le [Best Aquaculture Practices](#).

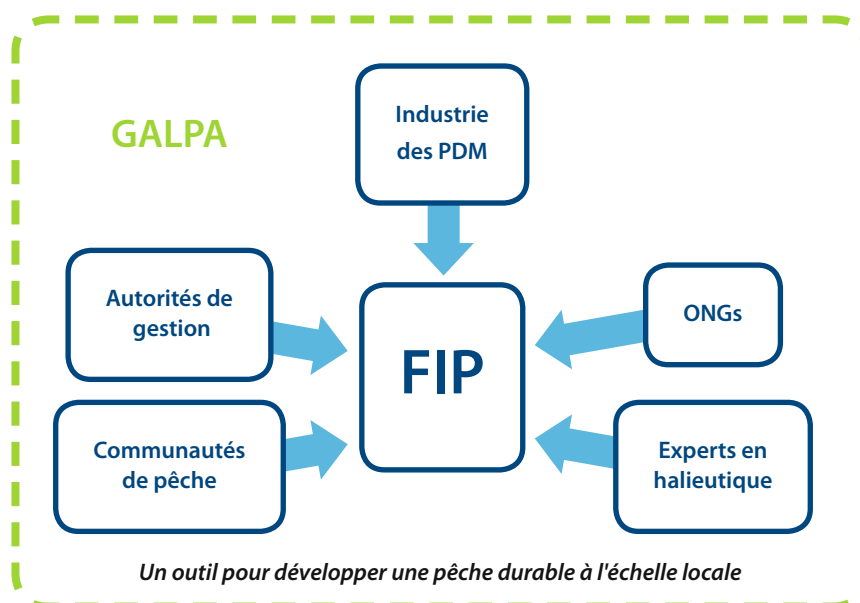
Pour acquérir cette certification, la pêcherie est évaluée suivant un ensemble de critères qui compose le référentiel de la certification environnementale visé. Ce référentiel peut couvrir notamment : l'impact de la pêche sur le stock d'espèces ciblées, l'impact sur l'écosystème, y compris les espèces menacées et les habitats marins, l'ensemble du processus de gestion en place encadrant l'activité de pêche, les critères éthiques et de bien-être,...



## Les FIP : projet d'amélioration des pêcheries

Le concept de projet d'amélioration des pêcheries – ou FIP (en anglais, pour Fisheries Improvement Project) a été développé par un regroupement d'ONG environnementales ([Conservation Alliance for Seafood Solutions](#)) afin de relever les défis actuels et futurs de la pêche.

Une pêcherie qui se lance dans un FIP est une pêcherie qui n'a pas encore atteint un niveau estimable de durabilité, mais qui souhaite y parvenir. Il s'agit souvent de petites pêcheries artisanales qui disposent de peu de données scientifiques et qui ont des faiblesses de gestion ou des ressources réduites, ce qui leur complique la tâche. Pour combler ces lacunes, l'idée est de créer un partenariat multi-acteurs autour de la pêcherie avec des organisations de gestion, des scientifiques, des ONG, des industriels ou autres financeurs privés (voir Figure 5). Dans un intérêt collectif commun, ils vont aider la pêcherie à mettre en place des mesures appropriées pour qu'elle devienne plus durable. Ainsi, de nombreuses pêcheries cherchent à se lancer dans un FIP, notamment parce que les distributeurs qui s'engagent à s'approvisionner durablement, reconnaissent l'importance des FIP et se tournent de plus en plus vers les produits de ces pêcheries.



**Figure 5 :** Le concept d'un projet d'amélioration des pêcheries

N'importe quelle pêcherie peut monter un FIP, qu'elle ait ou non l'obtention de la certification comme objectif. Mais pour gagner en crédibilité et en rigueur, et pour répondre à une demande croissante des distributeurs, une grande majorité d'entre elles utilise le référentiel de la certification visée comme outil de comparaison.

## 4.2 Le rôle des GALPA : les options possibles

### a. Accompagner la certification environnementale d'une pêcherie

Les GALPA peuvent soutenir une pêcherie qui souhaite entrer dans un processus de certification environnementale ou écolabel à travers la coordination et le co-financement de différentes actions :

- Caractériser les pêcheries locales qui sont intéressées à rentrer dans un processus de certification (cartographie des caractéristiques des pêcheries du territoire, leur potentiel et besoin) ;
- Sensibiliser et impliquer les parties prenantes de la pêcherie dans le projet de certification et créer des outils pour faciliter leur participation ;
- Identifier avec eux l'écolabel ou la certification la plus adaptée par rapport au marché visé ;
- Préparer la pêcherie afin d'obtenir la plus grande rentabilité économique de la certification, c'est à dire (1) évaluer la viabilité de la pêcherie à certifier (mener une pré-évaluation), (2) analyser les besoins du marché à l'égard de l'espèce ciblée, et (3) promouvoir le savoir-faire de la pêcherie locale (visite de la pêcherie ouverte aux acheteurs).

Pour illustrer ces actions susmentionnées, prenons l'exemple concret de la **certification MSC de la pêcherie de poulpe** (*Octopus vulgaris*) de l'ouest des Asturies (Espagne). Le **GALPA Navia-Porcía** a soutenu techniquement et financièrement via l'Axe 4 du FEP la *Cofradía de Pescadores Nuestra Señora de la Atalaya* dans leur démarche de certification de la pêcherie de poulpe de l'Ouest des Asturies (projet sur 3 ans, 2014-2016). Le GALPA a tout d'abord cofinancé la pré-évaluation de la pêcherie, en impliquant scientifiques et pêcheurs afin de recueillir et analyser les données. Cette pré-évaluation a permis de mettre en avant le bon état des stocks de poulpe dans le territoire et la gestion efficace de cette pêcherie. Au regard de ces résultats encourageants et à la demande de la *Cofradía*, le GALPA a cofinancé l'évaluation complète de la pêcherie avec l'obtention du label MSC comme résultat final. Celui-ci leur a ouvert de nouvelles opportunités commerciales et le prix à la première vente a augmenté de 1,5 € par kilo (soit une augmentation de 29 %).

Au de-là du financement, le GALPA a coordonné et appuyé techniquement chacune des phases du processus de certification, ce qui a pleinement contribué à la réussite du projet. Il joue également un rôle structurant pour la promotion et le marketing de cette production locale notamment grâce à la mise en place d'une association de producteurs (« Arpesos », depuis Mai 2017), et le développement d'un plan stratégique marketing.

#### Plus d'informations

Autre exemple intéressant, le **GALPA Blekinge** (comté de Blekinge, Suède) a soutenu le projet « **FiskOnline** » qui aide des pêcheurs à acquérir l'écocertification « **KRAV** » pour plusieurs espèces exploités dont le cabillaud, la perche et le brochet. Ce projet est combiné avec une approche marketing innovante de vente directe en ligne.



#### Conseils d'expert

- Baser le projet de certification sur les professionnels de la pêcherie les plus motivés ! Ils seront bien plus que de simples « ambassadeurs » du projet et arriveront certainement à motiver ou convaincre d'autres partis prenants du bienfondé de la démarche.

## b. Promouvoir les projets d'amélioration de pêcheries ou FIP

Les GALPA ont un rôle à jouer pour mobiliser et convaincre l'industrie de la pêche locale (transformateurs, mareyeurs, organisation de producteurs, etc.) de mettre en œuvre un projet d'amélioration de pêcheries « FIP ».

C'est le cas du GALPA « **Iles Orkney** » (Écosse, Royaume-Uni), qui a accompagné la mise en place d'un **projet d'amélioration des pêcheries** locales de pétoncle et de buccin. La coordination quotidienne du projet est assurée par deux chercheurs. Ce projet a déjà facilité un grand nombre d'échange entre scientifiques et pêcheurs locaux et il permettra à terme d'améliorer le cadre de gestion des stocks locaux ciblés par la petite pêche côtière. Le GALPA a particulièrement œuvré auprès des pêcheurs pour qu'ils s'investissent dans cette démarche FIP et dans le projet de recherche. L'analyse des données collectées (évaluation des stocks, pré-évaluation MSC, etc.) et le développement de ce cadre de gestion aideront à maintenir les 297 emplois des pêcheurs côtiers et les 130 employés des usines de transformation.

### Plus d'informations

Enfin, pour promouvoir idéalement ce type de démarche, voici les 5 étapes clés proposées qui contribueront à la réussite de votre FIP.



### Les 5 étapes clés pour la réussite d'un FIP

1. Parlez-en : Identifier les différentes parties prenantes nécessaires pour travailler ensemble afin d'apporter des améliorations dans la pêche concernée.
2. S'engager contractuellement : Décider des objectifs et des mesures à prendre pour obtenir un projet d'amélioration crédible, définir les délais de réalisation et signer un memorandum d'accord entre les partenaires du FIP. À l'issue de ces deux premières étapes, il est très important d'avoir identifié un partenaire technique qui assurera la coordination du processus et son bon avancement.
3. Développer un plan de travail : Les améliorations et les mesures à prendre pour les réaliser devront généralement être établies dans un délai de cinq ans.
4. Lancer le projet d'amélioration : le plan de travail est rendu public officiellement et les actions débutent.
5. Suivre les avancements : tenir informés les partenaires et le public des avancées du projet à chaque étape, mettre en évidence les résultats de la mise en œuvre du FIP et ses succès.



### Conseils d'expert

- Soutenir les projets d'amélioration des pêcheries FIP peut aider à engager d'autres entreprises de produits de la mer dans des projets existants, ainsi qu'à stimuler la demande des acheteurs et des fournisseurs pour de nouveaux projets visant à améliorer d'autres pêcheries ayant des problèmes environnementaux.



### Outils

- Le projet FIP peut s'appuyer sur une plateforme de concertation, et le GALPA peut être un élément moteur à sa mise en place ([voir Fiche 1](#)).

## 4.3 Quels bénéfices pour les pêcheurs ? Pour le territoire ?

Secteur pêche	Territoire
Pérennise la production, améliore la structuration de la filière	Conserve une dynamique d'emploi positive sur le long terme et développe l'attractivité du territoire
Démontre les bonnes pratiques et les responsabilités liées au développement durable	Consolide la traçabilité et la confiance des partenaires et des consommateurs en la production locale
Permet d'accéder à de nouveaux marchés demandeurs de produits durables et responsables	Développe le rayonnement du territoire
Améliore la notoriété et l'image des entreprises et des filières	Améliore l'opinion publique sur la production locale
Différencie le produit par rapport aux autres	Valorise le savoir-faire et l'identité territoriale

## 4.4 Prérequis à considérer

La mise en place d'outils de suivi performants (et leur mise en œuvre in situ) est souvent une des premières étapes essentielles pour prétendre à une certification environnementale, mais avant tout pour améliorer l'évaluation des stocks et les plans de gestion des ressources. Les outils de suivi peuvent être utilisés pour collecter des données (campagne de marquage et de recapture, programme d'observation à bord), pour suivre les activités marines et ainsi évaluer leurs impacts sur l'environnement.

Pour plus d'informations sur le **suivi des ressources halieutiques et des activités de pêche locale**, se référer à la **Fiche 3** de ce guide.

## 4.5 Facteurs clés de réussite et obstacles potentiels

### Pour les démarches de certification :

- Il est crucial d'avoir une forte implication des pêcheurs dès la première étape du processus, notamment lors de l'identification du type de certification envisageable.
- Il est nécessaire de recueillir autant d'informations que possible sur la pêcherie (étude, cartographie, analyse des stocks,...), avant d'entamer un processus de certification. Mettre en place un Projet d'amélioration de la pêche est un très bon outil pour pré-évaluer la pêcherie et progresser pas à pas vers la reconnaissance de la durabilité, en améliorant les points techniques de la pêcherie ou le mécanisme de gouvernance en amont de la certification.

### Attention !

Une mauvaise appréciation du besoin de marché, corrélé au coût financier d'une démarche de certification, peut réellement affecter la dynamique du projet voire même conduire à la perte du bénéfice « économique » potentiel du label ! Bien préparer l'aspect marketing de la pêcherie certifiée est un facteur déterminant de sa pérennisation.

- La certification d'une pêcherie spécifique doit généralement s'accompagner d'une campagne de promotion ou d'une stratégie marketing pour communiquer la valeur ajoutée du produit. Cette valeur ajoutée peut permettre une forme d'autofinancement de la pêcherie, notamment pour pérenniser la certification de son produit.

### Attention !

Le soutien financier d'un GALPA est ponctuel, il convient au porteur de la certification d'identifier les possibilités qui s'offrent à lui pour pérenniser le financement de cette certification, notamment pour couvrir le coût des audits annuels et l'éventuel surcoût de la réalisation d'un plan d'action pluriannuel pour remplir les minima du référentiel.

- Pour la certification de la chaîne de traçabilité, veiller à impliquer l'ensemble du secteur en aval dans les premières phases du projet. Les problèmes liés à la confidentialité de certaines données doivent être identifiés suffisamment tôt pour trouver des compromis ou convaincre les propriétaires de données (industriels des produits de la mer).
- La coopération entre les GALPA est également une opportunité à considérer pour développer la certification de la pêcherie, et ce pour deux raisons : 1) plusieurs États membres partagent très souvent le même stock pour une espèce commerciale ciblée, et 2) la coopération de plusieurs pêcheries (impliquant plusieurs GALPA) peut être un moyen de partager le coût de la certification.

### Attention !

À noter néanmoins qu'un marché très concurrentiel (comme c'est le cas pour certaines espèces) peut être un obstacle au développement d'un tel projet de coopération. Pousser au dialogue entre les pêcheries peut s'avérer décisif.

## Pour les démarches d'amélioration de pêcheries FIP :

- Informer les professionnels du secteur de l'existence d'outils d'amélioration des pêcheries. La mise en place de réunions d'information (réunissant toute l'interprofession), de brochure ou flyers, expliquant les modalités de mise en place peut s'avérer décisive, voire être un élément déclencheur pour la mise en relation et la coopération entre les acteurs du secteur.

### Attention !

Un des obstacles au développement de projets d'amélioration FIP est de trouver une organisation/structure porteuse appropriée pour faire avancer le projet, car l'organisme chef de file doit avoir de bons liens avec un certain nombre de secteurs différents. L'association avec d'autres organisations (notamment les structures de recherche) peut également être un atout et permettre de veiller à ce que les approches scientifiques appropriées soient utilisées.

## 4.6 Pour aller plus loin...

---

- Certification and sustainable fisheries (UNEP, 2009)
- Rapport de faisabilité sur les options pour un système de label écologique de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture (European Commission, 2016)
- Manuel de développement d'un projet d'amélioration des pêcheries – FIP – (WWF, 2013)
- Document de référence pour le développement d'un projet d'amélioration des pêcheries – FIP – (MSC, 2013)
- Lignes directrices pour soutenir la mise en place de projets d'amélioration des pêcheries – FIP – (Conservation Alliance for Seafood Solutions, 2015)

### Les publications de la FAO :

- Guidelines for the Ecolabelling of Fish and Fishery Products from Marine Capture Fisheries (Marine Guidelines). 2005, 2009
- Guidelines for the Ecolabelling of Fish and Fishery Products from Inland Capture Fisheries (Inland Guidelines). 2014
- Guidelines on Aquaculture Certification (Aquaculture Guidelines). 2011
- Draft 'Framework for assessment of ecolabelling schemes in inland and marine capture fisheries' (February 2012)
- Report of the Expert Consultation to Develop an FAO Evaluation Framework to Assess the Conformity of Public and Private Ecolabelling Schemes with the FAO Guidelines for the Ecolabelling of Fish and Fishery Products from Marine Capture Fisheries. Rome, 24–26 November 2010. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No. 958. Rome, FAO. 2011. 51 p



## Fiche 5

# Amélioration des pratiques et application de l'obligation de débarquement

## 5.1 De quoi parlons-nous ?

La productivité des mers et océans repose sur leur bon état environnemental et leur capacité à se renouveler et à continuer à fournir à l'humanité les ressources dont elle a besoin pour sa survie et son développement. La pêche en tant qu'activité extractive a et aura toujours un impact sur l'environnement, il est donc important de réfléchir aux meilleurs moyens de limiter cet impact.

Au sein de l'Union européenne, les pratiques de pêches sont réglementées par différents outils dont les « mesures techniques » qui régissent **les modes, les lieux et les temps de pêche** (voir « **Concepts clés** » à la fin du Guide). Les **études préparatoires** du nouveau règlement européen ont reconnu l'insuffisance de participation des acteurs au processus décisionnel menant à l'élaboration de ces mesures. Développer de mesures adaptées et appropriées par les acteurs locaux est une des clés de l'amélioration des pratiques.

Il est aussi important de réaliser que l'innovation technologique liée par exemple à l'amélioration des engins de pêche ne peut pas répondre à tous les problèmes d'impacts environnementaux et donc doit aller de pair avec l'évolution des pratiques.

Par ailleurs, bien que certains engins et techniques de pêche ont moins d'impact que d'autres sur les écosystèmes (engins passifs versus arts trainants par exemple), cela ne veut pas dire que les techniques de pêche moins impactantes ne peuvent être améliorées. Tous les segments de la flotte sont donc concernés.

L'obligation de débarquement, mise en place par l'Union Européenne dans le cadre de la réforme de la Politique Commune de la Pêche (Art.15, **Règlement 1380/2013**), est un autre aspect incitant à l'amélioration des pratiques de pêche car même si le niveau de captures accessoires est généralement moindre sur les engins passifs, ce niveau de capture peut toutefois rester suffisant pour devenir un frein aux activités de pêche si le quota de pêche est épuisé pour ces captures accessoires (appelé aussi « espèce à quota limitant » ou « choke species »). Concernant sa mise en application, celle-ci s'effectue graduellement depuis 2015 par espèces et pêcheries, et ce jusqu'en 2019 (voir « **Concepts clés** » à la fin du Guide).

## 5.2 Le rôle des GALPA : les options possibles

### a. Soutien à l'innovation locale

Les acteurs locaux font face à des problèmes et des situations particulières qui appellent le développement de solutions locales. Le moteur de l'innovation se trouve souvent au sein même des territoires mais il y a besoin d'un catalyseur afin de s'assurer que les initiatives présentes puissent se transformer en des projets concrets. Le GALPA du fait de son contact direct avec les pêcheurs, son réseau et son budget peut jouer ce rôle de catalyseur de l'innovation au niveau local.

Tel fut le cas du développement d'un système de **réduction de captures accessoires de saumon** dans la pêcherie de corégone soutenu par le **GALPA East Finland**. Le soutien du GALPA a été primordial dans la phase préparatoire du projet qui a par la suite été financé par l'Axe 3 (actions collectives) du Fonds Européen de la Pêche (FEP). Pour plus d'informations, voir la vidéo du **projet**.

Le développement d'incubateurs ou pépinières d'entreprises est un autre moyen d'accompagner les processus d'innovation, en soutenant les porteurs de projet dans le développement de leurs idées en réalisations concrètes. Le **GALPA de Cornouaille** (Bretagne, France) a par exemple soutenu la création d'une **pépinière d'entreprises spécialisée en biotechnologie** au sein d'une éclosérie d'aquaculture. Les entrepreneurs locaux bénéficient d'un espace adapté aux tests de nouvelles technologies tout en bénéficiant du soutien du département de biotechnologie d'un institut de recherche agronomique (AGROCAMPUS Ouest).

## b. Lien avec le monde de la recherche

Certains territoires côtiers ont la chance de disposer d'une antenne locale d'une université ou d'un centre de recherche, mais cela ne peut pas être le cas de tous. Les GALPA peuvent donc servir de liens entre des centres de recherche spécialisés dans certaines problématiques et les pêcheurs/aquaculteurs confrontés à des problèmes techniques.

Le GALPA peut non seulement permettre d'identifier l'expertise nécessaire mais grâce à son budget il peut aussi aider à financer tout ou partie des études/développements nécessaires. Il est bon toutefois de rappeler que les budgets des GALPA sont dans la plupart des cas limités et qu'il est toujours utile d'analyser la possibilité de faire financer ces problématiques de recherche ou d'innovation par d'autres sources.

L'Université de Wageningen a par exemple développé un programme afin de répondre aux besoins du secteur de la pêche. Cette initiative s'appelle « cercles de connaissance<sup>9</sup> » et a pour objectif de rassembler et d'accompagner des pêcheurs dans le développement de solutions pratiques à des problèmes auxquels ils sont confrontés. Les pêcheurs sont au centre de l'approche et les chercheurs jouent un rôle de soutien dans les discussions et la recherche de solutions. Lors de la période 2014-2016, 9 de ces cercles de connaissance ont été mis sur pied autour de trois grands axes de travail : la diminution de l'empreinte écologique, l'augmentation des revenus et la réduction des coûts.

Voir également : *Guide FARNET n°12 p. 30 chapitre 4 "innovating with the help of science and research"*

## c. Lien avec les instances locales de gestion de la ressource

Comme mentionné dans l'avant-propos, les GALPA ne sont pas des instances de gestion de la ressource locale et n'ont pas vocation à le devenir. Le mandat des GALPA se concentre sur les problématiques de développement et de l'intégration des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la dynamique de développement local. On ne peut toutefois pas parler de développement durable sans prendre en compte les ressources sur lesquelles le territoire repose. Il est donc naturel que les GALPA se positionnent en soutien des initiatives visant à l'amélioration de la gestion des ressources locales et développent une étroite collaboration avec les organes responsables de cette gestion, notamment lors de l'élaboration de mesures techniques tel que mentionné dans l'introduction.

Sur la côte nord-est de l'Angleterre, le **GALPA de Holderness** a travaillé en étroite collaboration avec l'autorité de gestion des pêches et des ressources côtières de sa zone (**Inshore Fisheries and Conservation Authorities** ou IFCA) afin d'améliorer les pratiques de pêche au casier de la flotte locale. En effet, les homards juvéniles se faisant attaquer par les spécimens de plus grandes tailles lorsqu'ils se retrouvaient dans le même casier (causant mutilation ou mortalité pour ces homards sous tailles), **un système d'« issue de secours »** a été développé, permettant aux individus plus petits de s'enfuir des casiers. Les recherches et essais de cette technologie ont été financés par le GALPA et coordonnés par l'autorité de gestion locale, qui suite aux résultats positifs a proposé le développement d'un règlement de gestion imposant l'utilisation de ces « issues de secours » à l'ensemble de la pêcherie en parallèle à la distribution gratuite de 42 000 de ces systèmes (financés par le GALPA) aux pêcheurs de la zone.



9 En anglais ou néerlandais



## d. Partage et échanges entre territoires

Le développement local mené par les acteurs locaux permet le développement de solutions adaptées aux problématiques et contextes locaux. Il existe toutefois un risque que chaque territoire dépense ses ressources limitées (temps, énergie et budget) à développer des solutions pour faire face à des problèmes similaires à ceux d'autres territoires. Les GALPA font partie du réseau FARNET qui réunit plus de 350 communautés côtières. La somme de connaissances et d'expériences présentes au sein de ce réseau est phénoménale. Les GALPA représentent un point d'accès à cette somme de connaissances pour les acteurs locaux leur permettant de capitaliser sur les expériences déjà menées par d'autres territoires.

Le projet de coopération « **phoques et cormorans** » entre 14 GALPA de la mer Baltique illustre bien cette possibilité d'échange et de transfert de connaissance entre différents territoires confrontés à des défis communs. En effet, les pêcheurs de ces 14 GALPA font face au défi de la coexistence de leurs activités avec l'augmentation de la population de phoques gris et cormorans, 2 espèces qui se nourrissent exclusivement de poissons et qui pour la première provoque des dégâts importants aux engins de pêche. Ces 14 GALPA ont décidé de monter un projet de coopération afin d'échanger les résultats des recherches de leurs instituts de gestion des ressources naturelles respectifs spécialisés dans ce problème et de les combiner avec l'expérience des pêcheurs professionnels. L'objectif de ce projet est de trouver de nouveaux modes/moyens de coexistence entre les pêcheurs professionnels et la faune sauvage.

Un transfert de connaissances est aussi en cours entre les pêcheurs du **GALPA Costa Dell'emilia-Romagna** (Italie) et celui du **Pays Vidourle Camargue** (Occitanie, France) sur les **pratiques de pêche, de gestion et de commercialisation de la nasse changeante** (*Nassarius mutabilis*), un gastéropode marin pêché dans ces 2 zones du pourtour méditerranéen.

## e. Connection avec les organisations de protection de l'environnement

Les relations entre le secteur de la pêche et les organisations non-gouvernementales de protection de l'environnement (ONGE) ne sont pas toujours au beau fixe. Leurs objectifs ne sont toutefois pas toujours très éloignés l'un de l'autre et des solutions conjointes permettant de satisfaire les 2 parties peuvent être trouvées. Tel fut le cas du projet « **Hookpod** » (littéralement tube à hameçon), développé par des passionnés de pêcheries durables et de protection des oiseaux liés à la Ligue Royale pour la Protection de Oiseaux anglaise (RSPB). Ces passionnés ont développé un système de protection utilisé pour la pêche à la palangre qui empêche les oiseaux et animaux marins (albatros, fous de Bassan, tortues,...) de se faire hameçonner lors de la mise à l'eau des lignes. Ce projet dont le financement a été généré entièrement par l'ONGE (via des collectes de fonds participatifs et publics) a été développé en collaboration avec des pêcheurs dans différentes parties de la planète et permet d'éliminer les captures accessoires d'oiseaux marins. Ceci bénéficie bien sûr à l'environnement mais aussi aux pêcheurs qui évitent les pertes de temps liées au démêlement des lignes ainsi que les pertes de matériel et donc d'argent. Le GALPA peut jouer le rôle d'intermédiaire entre ces 2 secteurs trop souvent opposés dans des conflits stériles.

## f. Informer pour mieux préparer la mise en œuvre de l'obligation de débarquement

L'application de l'obligation de débarquement est sûrement un des enjeux de la nouvelle PCP le plus critiqué par le secteur de la pêche européenne. Si les GALPA n'ont pas vocation directe à financer la mise en œuvre de cette mesure réglementaire, il est certain qu'ils peuvent contribuer à faciliter son application à l'échelle locale en informant les professionnels du secteur et en développant avec eux des initiatives qui permettront de faciliter/d'appréhender au mieux les conséquences de sa mise en place.

C'est ce type d'initiative qu'a développé la prud'homie « Cofradía » des pêcheurs artisanaux du port de San Martiño de Bueu avec le soutien du GALPA Ria de Pontevedra (Galice, Espagne), qui souhaite **caractériser les rejets** générés par la flotte artisanale active dans la Ria de Pontevedra. Sur la base des données collectées, l'objectif de cette étude sera de déterminer et d'informer les associations de pêcheurs locaux sur les conséquences de la gestion des rejets à bord des bateaux de pêche et après leur débarquement à quai.

Le tableau ci-dessous résume de façon didactique comment le GALPA peut s'engager dans cette démarche de préparation, avec le soutien de quels partenaires de la filière et la considération de certains leviers de réussite.

Les bonnes questions à se poser	Chemin à suivre suivant la réponse	Partenaires potentiels
1. Dans quelle mesure est-ce que les pêcheurs avec lesquels je travaille sont confrontés à cette problématique ? (Ordre de grandeur du problème)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oui, continuer</li> <li>➤ Non, inutile de continuer</li> </ul>	Pêcheurs, Scientifiques...
2. Sont-ils conscients du problème et des termes exacts de la réglementation actuelle ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oui, continuer</li> <li>➤ Non, les informer, sensibiliser et si adhésion, continuer</li> </ul>	Pêcheurs, Gestionnaires...
<p><b>💡 Conseils d'expert :</b>  <i>Les GALPA peuvent jouer un rôle en réunissant des partenaires pour l'innovation : combler le fossé entre les pêcheurs et la recherche.                      L'obligation de débarquement consiste à induire un changement de comportement.                      Cependant, il est difficile de changer les habitudes et la mentalité, aussi ceux qui ont une bonne expérience devraient partager avec le monde extérieur.</i></p>		
3. Pourraient-ils facilement adapter leurs pratiques de pêche afin de respecter la réglementation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oui, travail sur carte afin de proposer un zonage spatio-temporel</li> <li>➤ Non, poursuivre</li> </ul>	Pêcheurs, Scientifiques...
<p><b>Idées d'action pour les GALPA :</b>  <i>Le suivi et la cartographie des rejets sont deux étapes préliminaires très importantes, car elles aideront à identifier et quantifier les rejets.</i></p>		
4. Existent-ils des adaptations techniques possibles des engins de pêche utilisés qui permettraient une réduction notable des rejets ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oui, proposer des tests d'engins alternatifs</li> <li>➤ Non,...</li> <li>➤ Réaliser un travail de recherche documentaire, voyage d'étude pour voir si le même problème n'a pas été résolu ailleurs</li> <li>➤ Non, non, poursuivre</li> </ul>	Pêcheurs, Scientifiques (technologues des pêches)...
<p><b>💡 Conseils d'expert :</b>  <i>Les visites de démonstration d'engins innovants sont très utiles pour convaincre les pêcheurs de changer les traditions (mieux voir les applications dans la pratique, sur le papier il est plus difficile d'en voir les avantages et atouts).</i></p>		
5. Peut-on améliorer les taux de survie des espèces capturées qui ne peuvent pas être évitées ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oui, proposer une standardisation du traitement des captures à bord</li> <li>➤ Non, poursuivre</li> </ul>	Pêcheurs Scientifiques, ONGs...

Les bonnes questions à se poser	Chemin à suivre suivant la réponse	Partenaires potentiels
6. Pour les espèces qui sont capturées, doivent être débarquées et ne présentent pas de taux de survie justifiant de les remettre à l'eau, existe-t-il des utilisations autres que la consommation humaine directe ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Oui, tester de nouvelles utilisations de ces captures (démarche de création de produit)</li> <li>➤ Non, faire valoir ce qui précède afin de demander une dérogation à la réglementation,...</li> </ul>	Transformateurs, Scientifiques en agro-ingénierie...
	<p><b>🔗 Conseils d'expert :</b>  <i>Les rejets ne sont pas des déchets, pensez à d'autres marchés de valorisation possibles. N'oubliez pas de tenir compte du fait que d'autres États membres peuvent avoir des traditions et des habitudes culinaires très différentes, de sorte que certaines espèces de faible intérêt commercial dans votre région peuvent être considérées comme ayant une bonne valeur ailleurs.</i></p>	

## 5.3 Quels bénéfices pour les pêcheurs ? Pour le territoire ?

Secteur pêche	Territoire
Fait appel à la créativité des pêcheurs pour la recherche de solutions techniques innovantes (sélectivité et amélioration de la survie des captures indésirées)	Démontre la volonté du territoire de soutenir l'innovation et le développement technologique
Permet de mettre en avant l'investissement du secteur pour moderniser ses méthodes de production tout en garantissant la qualité et la traçabilité	Consolide la confiance des partenaires et des consommateurs en la production locale
Permet de valoriser sur d'autres marchés des espèces autrefois rejetées en mer : notamment les farines animales, l'huile de poisson, la nourriture pour les animaux de compagnie, les additifs alimentaires, pharmaceutiques ou cosmétiques	Crée de la richesse pour le territoire et contribue à l'émergence de nouvelles filières

## 5.4 Pour aller plus loin...

- Directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer. FAO, 2011.
- Landing obligation in practise (recensement des projets européens sur l'obligation de débarquement). Commission Européenne.
- Étude croisée sur les mesures techniques de la PCP et les engins de pêche innovants. ClientEarth, 2016.

# Concepts clés et politiques qui régissent la gestion des ressources locales

## A. Promouvoir une approche ascendante de la gestion des ressources locales

Depuis les débuts de l'Europe bleue en 1983 marquée par l'apparition des quotas de pêche et l'établissement de principes communs pour la fixation des droits d'accès aux zones marines, la Politique Commune de la Pêche réformée en 2002, puis à nouveau en 2013 ([Règlement n°1380/2013](#)), se construit sur une meilleure prise en compte des spécificités régionales via la simplification de la politique, la régionalisation des mesures de gestion (plans de gestion à long terme et obligation de débarquement) et une plus grande participation des parties prenantes dans le cadre des Conseils Consultatifs.

Ainsi les principes et objectifs de la gestion des pêches sont inscrits dans le règlement de base de la PCP, comme l'atteinte du rendement maximal durable ([RMD](#)) (dans le cadre des [plans pluriannuels](#), article 9) ou l'obligation de débarquement ([article 15](#)). Mais leur transposition réglementaire à l'échelle des mers régionales est mise en œuvre dans le cadre de règlements spécifiques préparés dans le cadre de la régionalisation. La régionalisation propose une coopération rapprochée entre les États membres compétents partageant une « mer régionale » : Portugal, Espagne, France pour les eaux occidentales australes par exemple.

Les différentes mers régionales de l'Union européenne (voir [l'atlas européen de la mer](#)) correspondent aux zones de compétence des différents conseils consultatifs. Ce concept est d'ailleurs repris dans le cadre la Directive Stratégie pour le Milieu Marin ([DCSMM](#)). Ces conseils rassemblent les représentants du secteur de la pêche (pêche et transformation, syndicats) et les autres groupes d'intérêt (pêche récréative, associations environnementales) afin de conseiller la Commission européenne lors de l'étape de la préparation réglementaire. Au même titre, les États membres (administrations nationales) et organismes scientifiques (le Conseil International pour l'Exploration de la Mer – [CIEM](#) – et le Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches – [CSTEP](#)) participent à cette étape.

## TACs et quotas<sup>10</sup>

Les totaux admissibles de captures (TAC) (possibilités de pêche) sont des limites de captures (exprimées en tonnes ou en chiffres) fixées pour la plupart des stocks commerciaux de poissons. Ces limites sont fixées afin de permettre d'exploiter les stocks de poissons au niveau du Rendement Maximal Durable qui peut être défini comme le maximum qu'on peut extraire d'une ressource marine année après année, sans mettre en péril la capacité de renouvellement naturel de cette ressource.

La Commission prépare des propositions en s'appuyant sur les **avis scientifiques** concernant l'état des stocks délivrés par des organes consultatifs tels que le CIEM et le CSTEP. Certains **plans pluriannuels** prévoient des règles pour fixer les TAC. Ceux-ci sont définis tous les ans pour la plupart des stocks (tous les deux ans pour les stocks d'eau profonde) par le Conseil des ministres de la pêche. Lorsque les stocks sont partagés et gérés conjointement avec des pays non-membres de l'UE, les TAC sont convenus avec ces pays ou groupes de pays. Ils sont répartis entre les pays de l'UE sous la forme de quotas nationaux. Les quotas sont distribués en appliquant un pourcentage différent par stock et par pays afin de garantir une stabilité relative. Les pays de l'UE peuvent échanger leurs quotas. Ils doivent utiliser des critères objectifs et transparents pour répartir les quotas nationaux entre les pêcheurs et veiller à ce que les quotas fixés ne soient pas surexploités. Lorsqu'un quota applicable à une espèce est épuisé, le pays doit fermer la pêcherie concernée.

Dans le bassin méditerranéen, la majorité des pêcheries sont gérées uniquement par des contrôles en amont (licences, jours de mer,...) et non via des quotas.

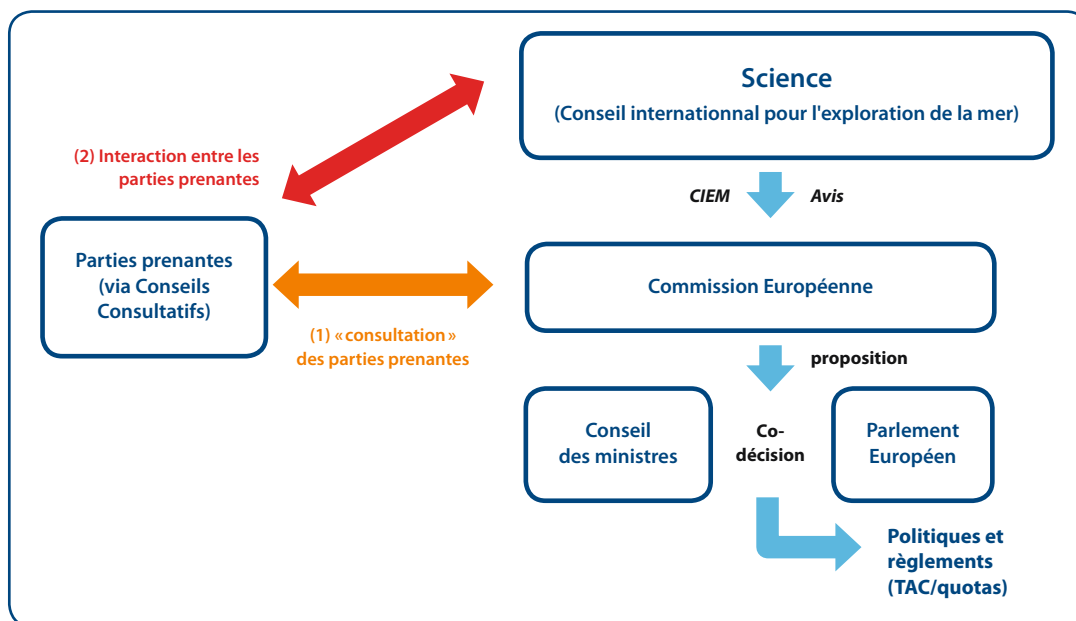
L'allocation des quotas de pêche aux flottes de pêche est variable selon les États membres. De façon assez générale, ce sont les organisations de producteurs qui se voient allouer les quotas par l'État (principalement en fonction des antériorités de pêche de leurs adhérents) et décident en interne des modalités de répartition de ces possibilités de pêche. Dans d'autres États, l'allocation est faite de façon individuelle (quotas individuels) qui peuvent être transférables (quotas individuels transférables, comme au Danemark ou en Espagne pour la pêche hauturière par exemple), ou non (cas de la pêcherie de thon rouge en France par exemple). En Espagne, pour la petite pêche côtière (segment des arts mineurs « artes menores »), les quotas sont alloués aux Régions.

## Les conseils consultatifs (CC)

Les conseils consultatifs (CC) sont des organisations de parties prenantes qui donnent à la Commission et aux pays de l'UE des recommandations sur des questions relatives à la gestion des pêches. Ces recommandations peuvent porter sur les aspects socio-économiques de la gestion des pêches et sur la manière de simplifier les règles. Les conseils consultatifs sont consultés dans le cadre de la **régionalisation**. Dans une moindre mesure, ils participent également à la collecte, à la transmission et à l'analyse des données nécessaires à la gestion des pêches et aux mesures de conservation. Les conseils consultatifs sont composés de représentants du secteur de la pêche et d'autres groupes d'intérêt (ceux-ci occupent respectivement 60 % et 40 % des sièges au sein de l'assemblée générale et du comité exécutif). Ainsi, l'objectif premier des conseils consultatifs régionaux est d'associer plus étroitement les parties prenantes du secteur de la pêche au processus décisionnel. Ils correspondent à des unités de gestion fondées sur des critères biologiques, on dénombre 11 unités de gestions en Europe (voir **atlas en ligne**).

Il faut noter que ces conseils consultatifs n'ont pas de pouvoir réglementaire (leurs avis ne sont pas contraignants). Ils recouvrent une zone géographique étendue et travaillent plus facilement sur des grandes pêcheries commerciales partagées (c'est à dire par des flottes ressortissantes de plusieurs États membres) que sur des pêcheries côtières (à l'exception notable des pêcheries transfrontalières). Ils constituent néanmoins une première étape vers une gestion ascendante de l'activité de pêche (voir Figure 6).

<sup>10</sup> Source : [European Commission website](#)



**Figure 6 :** Positionnement des Conseils Consultatifs dans le processus décisionnel européen de la gestion des pêches

Au niveau national en revanche, les situations sont très variables mais plusieurs États ont fait le choix d'un plus grand partage de responsabilités avec les organisations professionnelles locales pour la gestion des ressources marines côtières. On peut par exemple citer le cas de l'Angleterre qui a délégué à des autorités de gestion côtière la réglementation locale des activités de pêche (IFCA), ou encore le cas de la France qui délègue aux organisations professionnelles (les comités régionaux des pêches et élevage marins) la gestion de l'activité de pêche dans la bande côtière.

## B. Améliorer la durabilité des activités locales

Comme stipulé dans l'article 2 ([Règlement n°1380/2013](#)), la PCP « garantit que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur le plan environnemental et gérées en cohérence avec les objectifs visant à obtenir des retombées positives économiques, sociales et en matière d'emploi et à contribuer à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire ». Ainsi, au-delà des outils de gestion de la ressource que sont les quotas de captures, la PCP et son instrument financier, le FEAMP, soutiennent la promotion des activités de pêche et d'aquaculture durables à travers d'autres instruments tels que les mesures techniques et l'obligation de débarquement.

### 1. Les « mesures techniques »<sup>11</sup>

Les mesures techniques regroupent un vaste ensemble de règles qui régissent **les modes, les lieux et les temps de pêche**. Elles s'appliquent à l'ensemble des mers régionales et varient considérablement d'une mer à l'autre, selon les conditions régionales. Ces mesures portent sur :

- Les tailles minimales de **débarquement** et de **conservation** ;
- Les spécifications en matière de **conception** et d'**utilisation** des engins de pêche ;
- Les tailles minimales de **maillage** des filets ;
- L'utilisation d'**engins sélectifs** pour réduire les captures non souhaitées ;
- Les **zones fermées** et les **saisons de fermeture** ;
- La limitation des **prises accessoires** (captures d'espèces non ciblées) ;
- Les mesures visant à réduire les incidences de la pêche sur **l'écosystème et l'environnement marins**.

<sup>11</sup> Source : [European Commission website](#)

Les règlements relatifs aux mesures techniques dans l'UE doivent être modernisés en tenant compte de la politique commune de la pêche réformée. La Commission européenne a présenté à cette fin une nouvelle proposition-cadre concernant des mesures techniques de conservation.

## 2. L'obligation de débarquement<sup>12</sup>

L'obligation de débarquement (prévue à l'article 15 du [Règlement n°1380/2013](#)) exige que toutes les captures d'espèces commerciales **soumises à des quotas européens de captures et/ou des espèces pour lesquelles une taille minimale de débarquement est définie** soient débarquées et imputées aux quotas disponibles. Les captures sous taille ne peuvent pas être destinées à la consommation humaine directe alors que les espèces interdites ne peuvent être détenues à bord et doivent être retournées à la mer. Le rejet des espèces interdites doit être inscrit dans le registre du navire et constitue une partie importante de la base scientifique pour le suivi de ces espèces. De 2015 à 2019, l'obligation de débarquement est mise en œuvre de façon progressive au travers des pêcheries et espèces. En 2019, toutes les espèces soumises à des quotas ou à des tailles minimales de conservation pour la Méditerranée seront concernées par cette obligation.

La mise en place, ainsi que les exemptions, à cette obligation sont fondées **sur des recommandations conjointes des groupes régionaux d'États membres**. Suite à l'évaluation réalisée par le CSTEP, et si l'évaluation est positive, les recommandations sont transformées en plans « rejets » temporaires au travers d'actes délégués (règlement de la Commission européenne). Ces plans détaillent les espèces couvertes, les obligations en termes de documentation, les tailles minimales de conservation, **et les exemptions (pour les espèces à fort taux de survie, et un pourcentage de minimis de rejets autorisés sous certaines conditions)**. Ces plans ont une durée de trois ans et devraient finalement être inclus dans les plans pluriannuels.

Au cours des dernières années, les gouvernements européens, les institutions scientifiques, l'industrie, les pêcheurs et d'autres intervenants ont travaillé conjointement à l'élaboration d'essais et de solutions vis-à-vis de cette mise en place de l'obligation de débarquement. Quelques exemples de projets cofinancés par l'UE (comme le programme [Discardless](#)) sont accessibles sur la [page web](#) dédiée de la Commission européenne.

## C. Contribuer à la conservation des écosystèmes aquatiques

La directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin ([DCSMM](#)) appelle à réaliser le Bon État Écologique (BEE) des eaux maritimes européennes d'ici à 2020 (voir encadré) en restituant les activités de pêche dans le contexte plus général du développement durable.

Conformément à la directive, chaque État membre doit mettre en œuvre une [stratégie marine pour ses eaux marines](#), en coopération avec d'autres États membres partageant la même région marine, réexaminée tous les six ans. Ces stratégies comprennent 5 étapes : (1) une première évaluation de leurs eaux marines, (2) la détermination du bon état écologique de leurs eaux marines, (3) la définition d'objectifs environnementaux, (4) l'établissement et la mise en œuvre de programmes coordonnés de surveillance et (5) l'identification des mesures ou actions à prendre pour atteindre ou maintenir un bon état écologique.

En outre, la DCSMM exige entre autres l'application de l'approche de précaution à la gestion de la pêche dans le but de s'assurer que l'exploitation des ressources halieutiques permet d'atteindre et de maintenir des stocks exploités à des niveaux supérieurs à ceux qui peuvent produire le rendement maximal durable, et la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion de la pêche afin de réduire au minimum les effets négatifs des activités de pêche sur l'écosystème marin.

---

<sup>12</sup> Source : [European Commission website](#)

## Le Bon État Écologique (BEE)

Le BEE des eaux marines correspond au bon fonctionnement des écosystèmes marins, à un bon état de santé du milieu et à une durabilité environnementale des activités humaines. Il convient de noter que le bon fonctionnement d'un écosystème est une notion scientifique, qui doit à terme être quantifiée. Il prend en compte les pressions générées par les activités humaines en mer ou à terre ayant un impact sur le milieu. L'objectif du BEE n'est pas de revenir à un état vierge mais d'atteindre un équilibre acceptable et durable entre ces pressions anthropiques et les écosystèmes marins afin que ces derniers restent en bonne santé. La liste des 11 descripteurs définissant le bon état écologique est précisée dans l'Annexe I de la DCSMM.

### How we are making it easier to achieve the good environmental status of marine waters



More flexibility to concentrate on problem areas



More accurate way to measure achievement of environmental goals



Increased regional and sub-regional cooperation



Enhanced synergy with existing EU nature, water and fisheries legislation



Better understanding of human impacts on marine environment

La Directive cadre sur le milieu marin exige également que des mesures de protection spatiale soient mises en place pour construire un réseau cohérent et représentatif d'aires marines protégées avant 2016. De surcroît, l'Union européenne s'est engagée à atteindre **l'objectif 11 d'Aichi** qui prévoit la protection d'au moins 10 % de ses mers avant 2020, notamment via la création d'aires marines protégées (AMP)<sup>13</sup>. Les AMP sont de plus en plus reconnues comme étant des outils importants de la gestion des zones de pêche et représentent une mesure concrète définie par la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin (DCSMM). La désignation de ces aires protégées est également un élément clé des directives « oiseaux » et « habitats » de l'UE. Les efforts en vue de la création d'AMP et de zones Natura 2000 devraient donc se poursuivre dans les années à venir.

13 Aichi Biodiversity Targets





## Les directives européennes Oiseaux et Habitats

La directive "Oiseaux" (2009/147/CE) concernant l'état de conservation des oiseaux sauvages et la directive "Habitats-Faune-Flore" (92/43/CEE) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sont les pierres angulaires de la politique européenne en matière de biodiversité.

La directive "Oiseaux" définit des lignes directrices au niveau européen pour la protection et la gestion des espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage, avant tout en relation avec les activités humaines (chasse, perturbation, etc.).

La directive "Habitats" est la deuxième directive qui vise la protection de la nature dans l'Union européenne. Elle exige que les États membres, entre autres :

- Conservent ou rétablissent les habitats et espèces protégés (annexes I et II) dans un « état de conservation favorable » ;
- Créent des zones spéciales de conservation (zones visées par la directive "Habitats") pour les espèces et les habitats (annexes I et II) (art. 3) ;
- Établissent des mesures de conservation ou de rétablissement dans un "état de conservation favorable", des espèces et habitats figurant aux annexes I et II et présents dans ces zones de protection (art. 6).

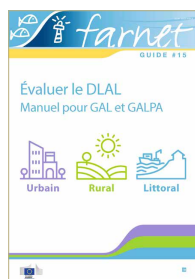
Ainsi, les DHFF et DO reposent sur deux axes complémentaires : un dispositif de protection des espèces, et un réseau de sites représentatifs, le **réseau Natura 2000** qui est constitué de zones de conservation spéciale (ZSC) et de zones de protection spéciale (ZPS).

Ces dispositifs de conservation de la biodiversité s'articulent avec l'élaboration de « stratégies pour le milieu marin » ou « Plans d'Action pour le Milieu Marin » (PAMM en France) défini par la DCSMM (et dont la réalisation incombe aux États membres), qui renforce ainsi leur application à l'échelle sous-régionale. Ces stratégies sont le moyen de mise en œuvre de l'action communautaire pour le milieu marin dans les « *eaux européennes* ».

## Pour aller plus loin :

- [State of Europe's seas, European Environment Agency, 2015](#)
- [Les Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » \(Commission Européenne, 2014\)](#)
- [Protecting aquatic biodiversity in Europe : How much do EU environmental policies support ecosystem-based management ? \(Rouilliar et al., 2017\)](#)
- [Présentation de Carlos Romão : " Protected Areas. Isn't that old-fashioned ? " \(Europarc Conference 2016, EAA\)](#)

## Pour accéder à plus d'information, idées et exemples, les précédents Guides FARNET sont disponibles



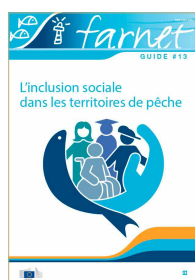
### Guide FARNET #15 : Évaluer le DLAL : Manuel pour GAL et GALPA

Fournir des outils et méthodes faciles d'utilisation, assortis d'exemples tirés de différents GAL et GALPA, pouvant servir d'orientation et d'inspiration pour évaluer et améliorer le potentiel du DLAL afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics et apporter un changement positif concret aux communautés locales.



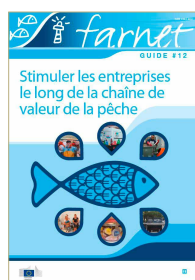
### Guide FARNET #14 : Intégrer l'aquaculture dans les communautés locales

Soutenir les GALPA qui cherchent à favoriser les liens entre les aquaculteurs et les autres acteurs de leur territoire, dans un effort visant à stimuler son acceptation sociétale et à améliorer sa perception par le consommateur, tout en gardant à l'esprit la grande diversité du secteur.



### Guide FARNET #13 : L'inclusion sociale dans les territoires de pêche

Aider les FLAGs à identifier différents types de problèmes d'inclusion sociale, en fournissant des recommandations et des conseils sur la façon dont les GALPA pourraient les traiter et trouver des solutions dans leurs territoires.



### Guide FARNET #12 : Stimuler les entreprises le long de la chaîne de valeur de la pêche

Encourager les GALPA à renforcer les chaînes de valeur sur leur territoire et s'assurer que les entreprises locales, en particulier les pêcheurs et les producteurs aquacoles locaux, captent une part de cette valeur aussi grande que possible.



### Guide FARNET #11 : Le DLAL axé sur les résultats dans les zones de pêche

Fournir aux GALPA les outils pour renforcer leur attention sur les résultats à travers la conception et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement local.